

Vix Infos



Bulletin Municipal Hiver 2021


Mairie de Vix : 8, place du 8 Mai 85770 VIX
Tél : 02 51 00 62 24
Mail : contact-mairie@vix.fr
Numéro d'urgence (astreinte) : 06 11 28 29 33



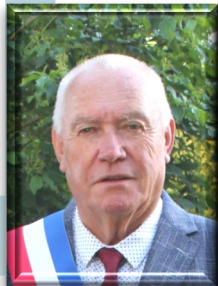
www.vix.fr

SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	PAGE	3
VIE MUNICIPALE		
-Trombi	PAGE	4
-Principales décisions du CM	PAGES	5 à 8
-Élections	PAGE	8
-Budget Primitif 2020	PAGE	9
-Hommages	PAGE	10
-3 jours, 600 masques	PAGE	11
-Commémorations	PAGES	12 et 13
-Infos pratiques	PAGE	14
-Papiers - Citoyenneté	PAGE	15
-Bibliothèque	PAGES	16 et 17
-Journées du patrimoine	PAGES	18 et 19
-Social	PAGES	20 et 21
-Environnement	PAGE	22
-La Fibre - le SCOT	PAGE	23
-Point sanitaire	PAGE	24
CADRE DE VIE - URBANISME		
- VOIRIE - ASSAINISSEMENT	PAGES	25 et 26
SANTÉ	PAGE	27
HABITAT - URBANISME	PAGES	28 et 29
PROJET - TRAVAUX	PAGE	30
REDYNAMISME DU CENTRE-BOURG	PAGE	31
ETAT CIVIL	PAGES	32 et 33
VIE SCOLAIRE	PAGES	34 et 35
VIE ASSOCIATIVE	PAGES	36 à 43
NUMEROS UTILES	PAGE	44



	<i>Mairie</i>		<i>Poste</i> 02 51 00 18 08		<i>Bibliothèque</i>	
	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi		14h00 – 17h00		14h00 – 17h00		
Mardi	9h00 – 12h00 (sur RDV)	14h00 – 17h00		14h00 – 17h00		16h00 – 19h00
Mercredi		14h00 – 17h00 (Sur RDV)		14h00 – 17h00	10h00 – 12h00	
Jeudi		14h00 – 17h00		14h00 – 17h00		
Vendredi	9h00 – 12h00 (sur RDV)	14h00 – 16h30 (Sur RDV)		14h00 – 17h00		
Samedi	10h00 – 12h00 2 ^{ème} samedi du mois (permanence secr.) 4 ^{ème} samedi du mois (permanence élus)		9h00 – 12h00		11h00 – 12h00	



Chers Vizeronnes et Vizerons,
chers amis

2020, cette année restera longtemps gravée dans les mémoires.

Une campagne électorale éclair, précise, un cap défini conduisant à un suffrage sans équivoque de plus de 72 %. Merci à tous ceux qui nous ont fait confiance, nous restons néanmoins à la disposition de l'ensemble de nos concitoyens.

Dans un contexte très incertain lié à une pandémie féroce et stagnante qui nous meurtrit, nécessitant une remise en cause journalière, tous les moyens humains et matériels ont été mis en place pour assurer la continuité de notre service public.

Félicitations aux personnels communaux qui se sont investis majoritairement pour faire respecter les divers protocoles.

Un grand respect pour toutes ces âmes de bonne volonté qui ont spontanément confectionné l'accessoire indispensable à notre survie, avec lequel nous devons composer encore longtemps. Bravo à tous nos bénévoles, sapeurs-pompiers, bibliothécaires, commission actions sociales, transport solidaire et autres, ils ne comptent pas leur temps pour apporter un grand plus à la vie de notre village. Nous apprécions leur motivation.

N'oublions pas l'EHPAD St Joseph, établissement privé qui accueille actuellement dans un contexte très particulier nos « Anciens » en perte d'autonomie. Beaucoup de courage à nos enseignants qui sont en première ligne.

Compatissons devant le désœuvrement de nos commerçants, artisans, agriculteurs et les assurés -les de notre soutien.

Nos pensées se concentrent envers les personnes en perte d'emploi ou de ressources vitales qui doivent affronter le quotidien avec l'angoisse du lendemain.

Nos associations sont à l'arrêt. Avec l'attribution des subventions et la refonte de la location des salles, (gratuité pour celles de VIX), nous leur démontrons notre réel soutien et espérons une reprise rapide et concrète de leurs activités.

Malgré l'indéniable et inévitable ralentissement lié au covid, plusieurs dossiers sont réalisés ou en cours : réhabilitation de la mairie, transfert des services

administratifs et bibliothèque, délocalisation de la garderie. D'autres avancent avec un grand intérêt : notons le cabinet médical, la recherche d'un médecin, l'enfouissement des lignes électriques, marché couvert (anciennes halles), aménagement de la cour de l'école publique, installation d'un nouveau préau, aire de stationnement... La liste n'est pas exhaustive.

L'insécurité sanitaire nous a contraints avec beaucoup de regrets à ne pouvoir célébrer dignement les cérémonies commémoratives.

La traditionnelle séance de vœux se voit elle aussi reportée à 2022.

Nous sommes navrés de ne pouvoir échanger avec nos habitants, car comme promis, leur opinion est pertinente et nécessaire à la prospérité et au rayonnement de notre commune.

Nous communiquons les informations importantes sur le panneau électronique et le flash infos.

Pleurons nos morts, souhaitons la bienvenue aux nouveaux nés et félicitons les parents, un mariage heureux à tous ceux qui se sont unis ou pacsés, bonne accoutumance aux nouveaux arrivants.

Le dernier recensement (février 2020) nous conforte dans une progression sensible de notre population, 1826 (1804 en 2015) Oui, VIX serait encore plus agréable si quelques indéclicats ne nous importunaient pas (motos pétaradantes, vitesse excessive, dépôts d'ordures sauvages) etc., ensemble combattons ces incivilités.

Quittons sans regret cette année 2020 très astreignante, contrariante et compliquée.

Que l'année 2021 nous rassemble dans la sérénité et nous reconduise vers une vie normalisée.

Ne sombrons pas dans la névrose, ayons un optimisme raisonné, armons-nous de patience et restons solidaires.

Chers compatriotes, je vous présente mes vœux, santé, prospérité, bonheur et réussite sociale.

Je joins à ces souhaits l'ensemble du conseil municipal. Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Jean-Claude Chevallier,
Maire de Vix



JEAN-CLAUDE CHEVALLIER

Maire

Mais aussi :

Le Conseil municipal

*Des fonctions au sein de la commune
Des missions auprès de la Communauté de communes
et d'autres...*

CCVSA : Conseil d'exploitation Ecole Intercommunale de Musique, Commissions Impôts directs, Finances, Sites culturels, Mutualisation. Com. Déchets SYCODEM, Délégué Syndicat Mixte Vendée-Sèvre-Autise et Com. Réserve de substitution ; Délégué SYDEV ; Délégué Vendée-Eau



Marie-Aurore DUPONT-MALOINE

1^{ère} adjointe

Vice-pres. Com. finance
Vice-pres. Com. Vie communale
Correspondant défense
CCVSA : Conseiller
Commun. ; Com. Finances, Patrimoine, Sites culturels, Habitat, Mutualisation
Délégué : PNR-MP, SM-FSVD



Pascal BETAU

2^{ème} adjoint

Vice-pres. Com. Patrimoine-Urbanisme-Bâtiments
Com. Environnement-Voirie-Assainissement
CCVSA : Conseiller Commun. ; Com. Patrimoine, Habitat, Actions culturelles, CE Office tourisme



Jocelyne DELAUNAY

3^{ème} adjointe

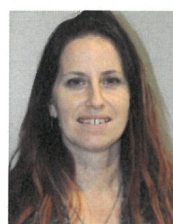
Vice-pres. Commission Vie scolaire
Vice-pres. Commission Santé-solidarités ; Com. Vie Com., CAO
CCVSA : Conseiller Communautaire, Com. Mutualisation, Santé-Climat, Solidarité-enfance



Dominique GUERIN

4^{ème} adjoint

Vice-pres. Commission Environnement-Voirie-Assainissement
Commission Patrimoine-Urbanisme-Bâtiments
CCVSA : Com. Habitat, Sites culturels, Assainissement



Erika RIVIERE

Commission Vie Communale
Commission santé-Solidarité
Commission Vie scolaire
CCVSA : Com. Solidarité-enfance



Samuel DELHAYE

Commission Environnement-Voirie-Assainissement, CAO, Commission Patrimoine-Urbanisme-Bâtiments
CCVSA : Com. Tourisme-loisirs, Environnement



Nathalie RICHARD

Commission Vie scolaire
Commission Santé-solidarités
CCVSA : Com. Santé-Climat



Philippe METEAU

Commission Vie Communale
Commission Vie scolaire
CAO



Muriel MERCIER-VERRAT

Commission finance, CAO
CCVSA : Commission tourisme-loisirs, Impôts directs, Environnement



Yannis SUIRE

Commission Vie communale
Commission Patrimoine-Urbanisme-Bâtiments
CCVSA : Commission Patrimoine
CCVSA : Com. Actions culturelles



Nicole CHARBONNIER

Commission Vie scolaire
Commission Vie communale
Responsable bibliothèque
CCVSA : Com. Solidarité-enfance



Thierry GUILLOIN

Commission Environnement-Voirie-Assainissement
Commission Patrimoine-Urbanisme-Bâtiments
CCVSA : Com. Assainissement



Théoline CHARRE

Commission Vie communale
CCVSA : Impôts directs



Roberto DA SILVA FERREIRA

Commission Environnement-Voirie-Assainissement, Patrimoine-Urbanisme-Bâtiments, Vie communale
CCVSA : Com. Tourisme-loisirs



Sabrina MANTEAU

Commission Finance
Commission Santé-solidarités
CCVSA : Com. Finance, Santé-Climat



Thierry GENAUZEAU

Commission Environnement-Voirie-Assainissement
Commission Patrimoine-Urbanisme-Bâtiments



Michèle JOURDAIN

Commission Finance
Commission Santé-solidarités
Commission Vie scolaire



Patrick ROY

Commissions Environnement-Voirie-Assainissement, Patrimoine-Urbanisme-Bâtiments, Vie communale
CCVSA : Com. Impôts directs, Environnement, Assainissement, Actions culturelles

SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 9 DÉCEMBRE 2019 :**∞ Protection sociale complémentaire 2020-2026 :**

-adhésion à la convention de participation pour une durée de 6 ans avec Territoria Mutuelle.

-participation de la mairie à hauteur de 10 € bruts par agent à temps complet, pour les garanties "maintien de salaire" et "invalidité".

∞ Délégation du service public d'assainissement et contrat de délégation.

-la société SAUR a été retenue comme concessionnaire.

-approbation du contrat de délégation à compter du 1^{er} janvier 2020, ainsi que du règlement de service.

∞ Transfert de la compétence assainissement collectif à la CCVSA à compter du 1^{er} Janvier 2020.**∞ Signature d'une convention avec la CCVSA pour la mise à disposition de la police intercommunale.****SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 21 JANVIER 2020 :****∞ Le maire est autorisé à ester en justice.****∞ Travaux de réhabilitation de la mairie.**

-Autorisation de signer tout document ou demande de subvention pour le financement du projet auprès des divers collectivités et organismes.

∞ 624 m² d'ombrières solaires sur le parking de l'espace culturel.

-il a été décidé, à l'unanimité, de surseoir à ce projet.

∞ Autorisation de M^{me} Le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 à hauteur de 52 500,00 €, et ce avant le vote du budget 2020.**∞ Participation travaux éclairage public 2020.**

-accord sur la convention pour un montant de 5 155,32 €, (revalorisation du forfait 3 lampes et révision des prix du marché).

∞ Écoles : demande de subventions exceptionnelles.

-École G. Chassaic : attribution de 872,00 € pour le projet théâtre.

-École A. Bulteau : attribution de 527,00 € pour le projet « Bien avec les autres ».

∞ Donation sans charge de parcelles.

-le conseil municipal accepte la donation sans charge des parcelles YC 38, 39 et 40, appartenant respectivement à M. Genauzeau, Mme Sicard et M. Fillon, afin d'agrandir le terrain de moto cross et ainsi d'obtenir une homologation départementale.

∞ Règlement intérieur du personnel communal.

-avis favorable du Comité Technique le 5/12/19 et approbation du conseil municipal.

∞ Création du "Compte Epargne Temps—CET" avec monétisation.**∞ Attribution et organisation des autorisations spéciales d'Absence.****SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 5 FEVRIER 2020 :****∞ Budget annexe assainissement 2019.**

-approbation du Compte Administratif.

-approbation du Compte de Gestion.

∞ Clôture du budget annexe de l'assainissement en raison du transfert de la compétence au 1^{er} Janvier 2020.

-les résultats de clôture seront reversés au Budget Primitif 2020 tels que :

Recettes de fonctionnement : 124 771,07 €

Recettes d'investissement : 46 111,16 €

TOTAL : 170 882,23 €

∞ Budget 2019.

-le conseil municipal arrête et approuve le Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion.

∞ Marché public - attribution des lots pour la réhabilitation de la mairie et ses annexes.

Lot 1 : Désamiantage : entreprise KDS pour 8 000,00 € HT

Lot 2 : Gros-Œuvre : Entreprise BILLON pour 251 584,44 € + option enduit 52 035,78 € HT

Lot 3 : Charpente et menuiserie PVC et bois : entreprise THINON pour 95 166,42 € HT

Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium : entreprise SERRURERIE LUCONNAISE pour 49 159,00 € HT

Lot 5 : Couverture Etanchéité Zinguerie : entreprise SMAC pour 17 958,00 € HT

Lot 6 : Plâtrerie isolation : entreprise SARL BROSSET pour 70 184,89 € HT

Lot 7 : Faux-plafonds : entreprise THINON pour 7 331,03 € HT

Lot 8 : Carrelage faïence : entreprise CALANDREAU pour 25 171,09 € HT

Lot 9 : Revêtement de sol : entreprise AUCHER pour 20 950,00 € HT

Lot 10 : Peinture : entreprise MACEDO pour 17 008,32 € HT.

Lot 11 : Mur mobile : entreprise SAMMOB pour 8 310,00 € HT

Lot 12 : Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire : entreprise BREM'O ENERGIE pour 141, 462, 53 € HT

Lot 13 : Electricité : entreprise COMELEC SERVICES pour 54 505,00 € HT

Lot 15 : Couverture Tuiles Zinguerie : entreprise GALLO pour 36 730,44 € HT

Lot 16 : Terrassement Abord VRD : entreprise RINEAUTP pour 45 863,16 € HT

SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 8 JUIN 2020 :**∞ Fixation des indemnités des élus.**

-enveloppe globale : 5 087,33 € HT.

-mairie : 29,50 % du taux maximal de l'indice brut (51,6%)

-adjoints : taux maximal de l'indice brut (19,8 %)

1^{er} adjoint : 22,50 %, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} : 18 %.

∞ Formation des élus et crédits affectés.

enveloppe budgétaire annuelle égale à 2 % du montant des indemnités des élus.



SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 8 JUIN 2020 :**∞ Installation des commissions municipales et des vice-présidents.**

-Commission Patrimoine - Urbanisme - Bâtiments :

M. Pascal Béteau,

-Commission Voirie - Environnement :

M. Dominique Guérin,

-Commission Vie Communale :

M^{me} Marie-Aurore Dupont-Maloine,

-Commission Vie Scolaire :

M^{me} Jocelyne Delaunay

-Commission Finances :

M^{me} Marie-Aurore Dupont-Maloine,

-Commission Santé - Solidarité :

M^{me} Jocelyne Delaunay

∞ Attribution des délégations consenties au maire par le conseil municipal.**SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 22 JUIN 2020 :****∞ Vote des taux d'imposition :**

-taxe d'habitation : 0 % (17,50 % en 2019)

-taxe foncière : 18,50 % (18,50 % en 2019)

-taxe foncière sur le non bâti : 50,00 % (50,00 % en 2019)

∞ Révision des loyers à compter du 1^{er} janvier :

-logement 1 : 259,04 €

-logement 2 : 329,82 €

-logement 3 : 306,15 €

∞ Révision du loyer du salon de coiffure à compter du 1^{er} août : 325,47 €**∞ Désignation des délégués auprès du SIVOM des Communes du Marais Sud Vendée :**

-M. Thierry Genauzeau (titulaire) et M. Pascal Béteau (suppléant)

∞ Désignation d'un délégué auprès du syndicat e-collectivités :

-M^{me} Marie-Aurore Dupont-Maloine

∞ Désignation d'un délégué à l'agence de service aux collectivités :

-M. Dominique Guérin

∞ Désignation des délégués pour représenter la commune auprès du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin :

-M^{me} Marie-Aurore Dupont-Maloine (titulaire) et M. Pascal Béteau (suppléant)

∞ Désignation du correspondant Défense :

-M^{me} Marie-Aurore Dupont-Maloine

∞ Constitution de la Commission d'Appel d'Offres :

-Membres titulaires : M^{me} Muriel Mercier-Verrat, M. Samuel Delahaye et M. Patrick Roy,

-Membres suppléants : M. Philippe Méteau, M^{me} Jocelyne Delaunay et M^{me} Michèle Jourdain.

SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 8 JUILLET 2020 :**∞ Vote des tarifs de la garderie péri-scolaire et du restaurant scolaire 2020-2021, et approbation des règlements.****∞ Installation des diverses commissions :**

La délibération du 8 Juin portant installation des diverses commissions doit être abrogée car le principe de la représentation proportionnelle n'a pas été respecté et les membres de la liste minoritaire ne sont pas représentés.

Les présidences restent identiques,

-Commission Patrimoine - Urbanisme - Bâtiments :

Ajout de M. Patrick Roy,

-Commission Voirie - Environnement :

Ajout de M. Patrick Roy,

-Commission Vie Communale :

Ajout de M. Patrick Roy,

-Commission Vie Scolaire :

Ajout de M^{me} Michèle Jourdain

-Commission Finances :

Ajout de M^{me} Michèle Jourdain

-Commission Santé - Solidarité :

Ajout de M^{me} Michèle Jourdain

∞ Election des délégués auprès du comité syndical du SyDEV.

-M. Jean-Claude Chevallier (délégué titulaire) et M. Pascal Béteau (délégué suppléant).

∞ Achat groupé de masques jetables FFP1 avec la CCVSA.

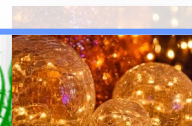
-Remboursement à la CCVSA d'un montant de 158,25 € TTC.

∞ Opération un masque par vendéen.

-Reversement de 960,44 € TTC à la CCVSA.

∞ Annulation de 2 mois de loyers pour le salon de coiffure "Flavie Coiffure" dans le cadre de la crise covid-19.**SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 27 JUILLET 2020 :****∞ Participation au RASED - Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté - 1 € par enfant / an, soit 97 €.****∞ Modification des règlements de la garderie et du restaurants scolaire .**

-Mise en recouvrement des factures au montant réel. Le forfait 15 € est aboli.



SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 27 JUILLET 2020 :

∞ **Renouvellement et fixation des membres du conseil du CCAS.**

-8 membres sont nommés, M^{mes} Jocelyne Delaunay, Sabrina Manteau, Erika Rivière, Nathalie Richard, Rosy Renard, Elisabeth Raveleau, Françoise Gillet et Colette Mercier.

∞ **Renouvellement de la commission communale des Impôts Directs.**

∞ **Affectation du résultat 2019 au budget primitif 2020.**

∞ **Approbation du budget primitif 2020.**

SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2020 :

Titulaires	Suppléants
M. Claude Sacré	M. Gérard Garnier
M ^{me} Colette Mercier	M ^{me} Cécile Renoux
M. Michel Blanchard	M. Jean-Paul Gallerent
M ^{me} Simone Gaborit	M ^{me} Marie-Paule Jourdain
M. Dominique Michel	M. Jackie Garreau
M ^{me} Christiane Chabirand	M ^{me} Bernadette Chabirand

∞ **Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque.**

∞ **Désignation de 2 personnes pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT, de la CCVSA.**

-Mmes Marie-Aurore Dupont-Maloine et Jocelyne Delaunay;

∞ **Vote des subventions aux associations.**

	2019	2020
Apeel	450 €	500 €
Bougez sport	Pas de dossier	Pas de dossier
La Chasse	450 €	450 €
Culture & Mélodie	400 €	600 €
Foot	1650 €	2000 €
Judo	1150 €	1500 €
Les Morfalous	450 €	Pas de dossier
Cie Mots & Notes	300 €	Pas de dossier
Multi Gym	450 €	450 €
Piver	400 €	Pas de dossier
Amicale des Pompiers	500 €	500 €

	2019	2020
Tous ensemble	250 €	Pas de dossier
Jeunes Sapeurs Pompiers	150 €	Pas de dossier
Renc'arts	500	Pas de dossier
Les Amis des Chats	0 €	500 €
TOTAL	7 100 €	6 550 €

∞ **Acquisition de la parcelle YC 1 pour 2 000,00 € HT.**

∞ **Participation aux charges de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association :**

40 046,44 € pour 2019/2020.

∞ **Création d'un emploi non permanent temporaire à compter du 1^{er} octobre 2020.**

SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2020 :

∞ **Adhésion à la démarche du Centre de Gestion pour une consultation en vue d'une souscription au contrat groupé d'assurance des risques statutaires.**

∞ **Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages à l'Espace Culturel Nina Vasseur.**

∞ **Maintien du taux de la taxe d'aménagement 2021 à 1 %.**

∞ **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.**

∞ **Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CCVSA au 1^{er} Janvier 2021.**

∞ **Droits de place :**

Camion d'outillage	52,50 €
Commerçants ambulants non alimentaire	6,00 €
Commerçants ambulants alimentaire	15,00 €

∞ **Tarifs cimetière :**

Concession trentenaire simple	100 €
Concession trentenaire double	150 €
Concession cinquantenaire simple	150 €
Concession cinquantenaire double	200 €

∞ **Tarifs colombarium :**

Concession pour 10 ans	180 €
Concession trentenaire	450 €
Dispersion de cendres au jardin du souvenir	20 €

∞ **Tarifs cavurnes :**

Cavurne pour 30 ans	450 €
Cavurne pour 50 ans	600 €

∞ *Approbation de la garantie d'emprunt de l'EURL Résidence St Joseph auprès du Crédit Mutuel Océan.*

∞ *Cession de la parcelle AI 626 d'une superficie de 11 m² à M^{me} et M. Joël Mendes.*

-Les frais de démolition et les frais d'acte notarié seront à leur charge.

∞ *Accord d'une subvention de 500 € pour l'association Renc'Arts.*

∞ *Versement d'une avance de 4 500 € sur le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association pour l'année scolaire 2020-2021.*

SYNTHÈSE RÉUNION DE CONSEIL DU 14 DÉCEMBRE 2020 :

∞ *Adhésion au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion.*

∞ *Versement du solde de la subvention exceptionnelle pour les écoles:*

-école publique Gaston Chaissac : 518 € .

-école privée Abbé Joseph Bulteau : 352 € .

Les projets n'ayant pu être finalisés en raison du Covid, les écoles ont décidé d'acheter du matériel éducatif, ainsi que des vélos, trottinettes,...

∞ *Validation des tarifs des salles communales pour 2021.*

∞ *Fixation d'un montant forfaitaire annuel pour la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants sédentaires (terrasses) : 15 €.*

∞ *Annulation du loyer du mois de Novembre pour le salon de coiffure « Flavie Coiffure » en raison du Covid.*

∞ *Versement d'une prime exceptionnelle Covid pour les agents mobilisés durant cette période de crise sanitaire.*

VIE MUNICIPALE - Élections

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021 INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR LES LISTES ÉLECTORALES...

Les prochaines élections régionales et départementales se dérouleront cette année. En raison du contexte sanitaire, ces élections prévues initialement au mois de mars, seront reportées en juin.

Les élections régionales sont organisées tous les six ans, traditionnellement en mars, en même temps que les élections départementales, cette année, exceptionnellement, l'échéance sera plus tardive.

Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans, au scrutin de liste, selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

Quoi doit s'inscrire ?

∞ **Nouvelle inscription** : l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

∞ **En cas de déménagement** :

Si vous êtes nouvel habitant à Vix, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

∞ **En ligne** : sur le site service-public.fr

∞ **Sur place** : en vous présentant en mairie. Vous devrez fournir une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile (en original) de moins de trois mois et le formulaire cerfa n°12669*02 (disponible en mairie).

Une fois l'inscription effectuée, votre carte électorale sera envoyée par courrier à votre domicile, au plus tard 3 jours avant le scrutin.

Quand s'inscrire ?

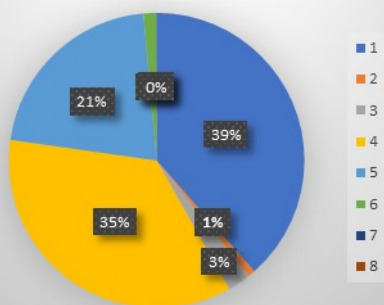
Vous pouvez dès maintenant vous inscrire sur la liste électorale en prévision de ce prochain scrutin.

Quelle validité pour ma carte électorale ?

∞ Pour les personnes déjà inscrites sur les listes électorales, la dernière carte d'électeur reçue est toujours valable,

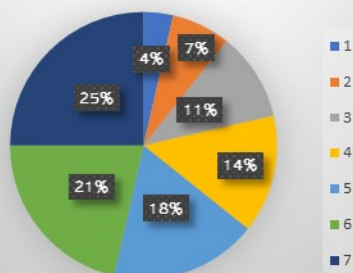
∞ Pour les personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales après le 16 mars 2020, une nouvelle carte sera envoyée à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Recettes de Fonctionnement



1	Excédent antérieur reporté	764 725 €
2	Atténuations des charges	15 000 €
3	Produits des services	50 450 €
4	Impôts et taxes	703 046 €
5	Dotations et participations	423 453 €
6	Autres produits de gestion courante	27 500 €
7	Produits exceptionnels	975 €
8	Opération d'ordre de transfert	0 €
TOTAL		1 985 149 €

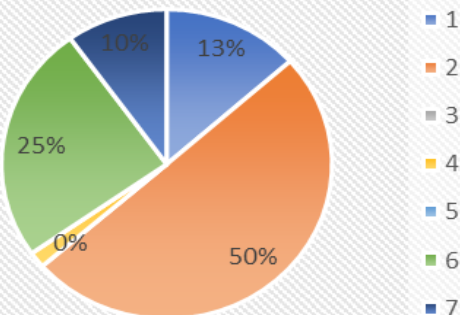
Dépenses de Fonctionnement



1	Charges à caractères général	326 400 €
2	Charges de personnel / frais assimilés	553 020 €
3	Autres charges de gestion courante	163 530 €
4	Charges financières	10 150 €
5	Charges exceptionnelles	2 191 €
6	Opération d'ordre de transfert	30 009 €
7	Virement section d'investissement	899 349 €
TOTAL		1 985 149 €

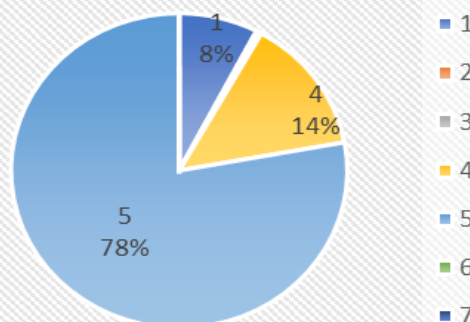
1	FCTVA—Taxe amé—Affectation N-1	240 766 €
2	Virement section de fonctionnement	899 349 €
3	Produits de cession	1 €
4	Opérations d'ordre de transfert	30 009 €
5	Opérations patrimoniales	0 €
6	Subventions d'investissement	445 384 €
7	Emprunts et cautions	178 000 €
TOTAL		1 793 509 €

Recettes d'Investissement



1	Déficit antérieur	0 €
2	Emprunts et cautions	136 500 €
3	Frais d'étude, insertion	2 000 €
4	Subventions d'équipement versées	7 500 €
5	Immobilisations corporelles	250 793 €
6	Immobilisations en cours	1 396 216 €
7	Opérations d'ordre de transfert	0 €
8	Opérations patrimoniales	0 €
9	Taxe d'Aménagement	500 €
TOTAL		1 793 509 €

Dépenses d'Investissement



Hommage de Vix à Valéry Giscard d'Estaing

La France en général et la commune de Vix en particulier, ont rendu hommage le mois dernier à Valéry Giscard d'Estaing, décédé le 2 décembre 2020, à l'âge de 94 ans.

Valéry Giscard d'Estaing présida la France le temps d'un seul mandat, de 1974 à 1981. Né à Coblenz, en Allemagne, en 1926, il était diplômé de Polytechnique et de l'ENA et avait occupé différents postes ministériels avant d'être élu à l'Élysée.

Il avait multiplié les réformes sociétales, de l'abaissement de la majorité à 18 ans à la légalisation de l'IVG, et a imposé un style nouveau, entendant alléger la pompe présidentielle.

Valéry Giscard d'Estaing n'avait pas souhaité d'hommage national, contrairement à celui qui avait été organisé pour l'ancien président Jacques Chirac en septembre 2019.

Une journée de deuil national a été organisée mercredi 9 décembre en l'honneur de cette "figure centrale de l'histoire de notre République", saluée par tous comme un modernisateur et un Européen convaincu. A Vix, comme ailleurs, les drapeaux ont été mis en berne ce jour-là.

Hommage à Samuel Paty

Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie a été tué à 47 ans lors d'une attaque terroriste islamiste dénommée « attentat de Conflans-Saint Honorine » le 16 octobre 2020, peu après sa sortie du collège où il enseignait. Cet acte inqualifiable est survenu quelques jours après que le professeur ait montré à des élèves des caricatures de Mahomet publiées par Charlie Hebdo.

Dans la semaine qui a suivi les faits, le gouvernement a pris une série de décisions visant à renforcer son soutien à l'une des libertés fondamentales en France, la liberté d'expression, inscrite dans la Déclaration

Universelle des droits de l'Homme. Ce texte fondateur pour notre République, dispose en effet que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Lundi 2 novembre, dans toutes les écoles, collèges et lycées de France, une minute de silence a suivi la lecture de la lettre aux instituteurs de Jean Jaurès. De nombreux hommages ont également été rendus à M. Paty au-delà des frontières françaises et au sein des instances de notre pays. Le conseil municipal de Vix a respecté une minute de silence lors de sa réunion du 14 décembre dernier.

Hommage à Daniel Cordier, secrétaire de Jean Moulin

Résistant pendant la seconde guerre mondiale, Daniel Cordier était l'un des deux derniers compagnons de la Libération encore en vie, il est décédé le 20 novembre dernier, à l'âge de 100 ans.

Né le 10 août 1920, originaire du Bordelais, il rallie la France Libre à Londres, en juin 1940, puis est nommé, à 21 ans à peine, au service « Action » des services secrets des Forces françaises libres (FFL). Il est recruté, en 1942 pour assister Jean Moulin en tant que secrétaire et restera à son service jusqu'à l'arrestation de ce dernier en juin 1943.

Emmanuel Macron a déclaré « Quand la France était en péril, lui et ses compagnons prirent tous les risques pour que la France reste la France. Nous leur devons notre liberté et notre honneur. Nous lui rendrons un hommage national ». Une minute de silence a été respectée par le conseil municipal de Vix lors de sa dernière réunion.

3 Jours, 600 masques !

Le 28 octobre dernier, Emmanuel Macron annonçait une nouvelle période de confinement pour la France. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, elle s'accompagnait, de fait, de son cortège de mesures visant à lutter contre l'épidémie. Un « nouveau tour de vis » a-t-il été lu dans la presse. Officiellement, on évoque l'indispensable « coup de frein brutal » à opposer aux contaminations qui « gagnent en force ». Face à une « deuxième vague » annoncée plus dure et plus meurtrière que la première, il s'agit de lutter au moyen d'un « protocole sanitaire renforcé ».

Que de réjouissances en perspective.

Cela dit, il y avait quelques bonnes nouvelles : le maintien des services publics, les écoles et services périscolaires eux aussi maintenus et puis la possibilité pour toutes les activités professionnelles autorisées, de poursuivre le travail.

Une fois passé le moment de surprise, viennent les questions. « Les mesures prises ne suffisent plus » ? Bon, mais à part respecter à la lettre toutes les mesures imposées, qu'est-ce que l'on peut faire, nous, à notre niveau, pour absorber ce flot de contraintes déversé par ce raz-de-marée ? Des vagues, des tours de vis, admettons... Mais de la vis, du tournevis ou de la main qui le tourne, où se situe-t-on ?

Car enfin, rares sont ceux qui malgré l'agitation et la morosité ambiante, ne se préoccupent pas sincèrement de leur voisin qui vit seul, de la personne dans le besoin à deux rues d'ici.

Tournevis ou surf, choisissez votre arme. Chacun fait comme il peut ou avec ce qu'il a. Et bien à Vix, l'outil choisi a été... la machine à coudre.

Tout est parti d'un constat.

Rappelons-le, les annonces ont été prononcées le mercredi 28 octobre, nous étions alors en fin de vacances de la Toussaint, la rentrée avait lieu 5 jours plus tard. Il a bien fallu quelques petits jours pour que chaque élément de l'allocution soit diffusé, détaillé, décortiqué, désossé et enfin digéré. Dans tout cet embrouillamini de données concordantes ou non, pas de doute sur la nature de l'information. Oui, le port du masque était bien imposé aux enfants de plus de 6 ans. Bien. Quelqu'un connaît-il un magasin qui vend des masques pour nos adorables têtes blondes ? Car à moins de se résoudre à faire tourner - encore une fois, l'industrie de la vente non alimentaire en ligne, menée en tête par le géant américain au nom que je ne citerai pas ici, qu'avait-on comme alternative ?

Le choix, on l'a toujours, aussi limité soit-il. Alors nous avons fait usage de notre petite marge de décision et la solution nous a été apportée, encore une fois par cette richesse que constitue le tissu associatif d'une commune, par la force qui réside dans le bénévolat.

Lors du premier confinement, déjà, les couturières bénévoles de Vix avaient été mises à contribution pour fabriquer des masques en tissu à destination des Vizerons. Une fois encore, elles ont répondu présent, avec le dynamisme et l'entrain qui les avaient déjà caractérisées la première fois. Le virus n'avait entamé la bonne volonté d'aucune d'entre elles.

L'action a démarré avec Monique, responsable du club couture, avec Nicole, conseillère municipale et couturière à ses heures perdues, Michèle également, puis le réseau vizeron a fait son œuvre et l'équipe s'est étoffée : sont arrivées Marilyne, Nadine et Caroline, Christiane en renfort avec sa surjeteuse. Nadia était là aussi, Dominique, avec son franc parler, Edith, Simone et Thérèse qui ne ratent jamais une occasion de donner un coup de main. C'est à grand renfort, qui de chansons, qui de jurons (oui, ça arrive aussi), que 22 mains se sont affairées pendant 3 jours, à un rythme effréné et sans jamais faillir. Bien sûr, chacune aurait préféré un peu plus de convivialité, pas question de partager son gâteau, juste sorti du four ou le jus de pomme de grand-papi. Il fallait bien respecter les consignes et être raisonnable. Pour autant ces femmes ont su démontrer que par bien des aspects, les moments de crise sont également des moments forts, dans ce cas-ci, un rendez-vous pour la solidarité.

Un grand merci encore à nos couturières bénévoles !



Journée nationale du 11 novembre 2020, relative à la commémoration de la Victoire et de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France.

Cette date marquait par ailleurs le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu dont la sépulture repose sous l'Arc de Triomphe. Malheureusement, cette année, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées en comité restreint.

Un dépôt de gerbe a été organisé au monument aux Morts, regroupant le Maire et une adjointe, un porte-drapeau, le président des anciens combattants accompagné de trois autres membres de son association, soit sept personnes en tout, ce qui correspondait au format préconisé.

Lecture a été faite du message de Madame la Ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants et de la liste des militaires Morts pour la France depuis le 11 novembre 2019. Ils sont vingt militaires français, morts au champ d'honneur depuis un an seulement.

Les membres de notre délégation vizeronne arboraient le bleuets de France à la boutonnière, symbole rappelant l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « Poilus », sur les champs de bataille. L'œuvre nationale du Bleuets de France est une œuvre caritative intégrée à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Elle apporte son aide aux ressortissants de l'Office, dont les victimes de guerre et les victimes d'actes terroristes entre autres. Chaque année, une majeure partie des sommes collectées grâce aux dons est consacrée aux aides en faveur des pupilles de la Nation ou à la solidarité avec les soldats blessés en opération extérieure (OPEX).



MORTS POUR LA FRANCE
11 NOVEMBRE 2020

- Chef de bataillon Clément FRISON-ROCHE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), - Chef de bataillon Benjamin GIREUD, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), - Chef d'escadrons Nicolas MÉGARD, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), - Capitaine Pierre-Emmanuel BOCKEL, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), - Capitaine Alex MORISSE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), - Major Julien CARETTE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), - Maréchal des logis Romain SALLES DE SAINT-PAUL, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), - Chef d'escadrons Romain CHOMEL de JARNIEU, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), - Adjudant Alexandre PROTIN, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), - Maréchal des logis-chef Valentin DUVAL, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), - Maréchal des logis-chef Antoine SERRE, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), - Adjudant Jérémy LEUSIE, 93e régiment d'artillerie de montagne (93e RAM), - Adjudant Andreï JOUK, 2e régiment étranger de génie (2e REG), - Caporal-chef Volodymyr

RYBONTCHOUK, 1er régiment étranger de génie (1er REG), - Brigadier-chef Dmytro MARTYNYOUK, 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC), - Brigadier Kévin CLÉMENT, 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC), - Brigadier Tojohasina RAZAFINTSALAMA, 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), - Maréchal des logis Andy FILA, 14e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste (14e RISLP), - Maréchal des logis S.T, 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), - Brigadier Arnaud VOLPE (prononcer VOLPÉ), 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP),

Morts pour la France.

Lettre du ministère des armées,

C'était il y a un siècle,

Ce 10 Novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis 2 ans. Dans la citadelle de Verdun; Auguste Thin, soldat de 2ème classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants de Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 Novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu de recueillement national et le tombeau de tous ceux qui donnent leur vie pour la France.

Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps. Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice Genevoix qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice Genevoix n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la 1ère ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 Novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 Novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.



5 décembre : journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

La journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie a été instaurée en 2003. Elle fait l'objet d'une cérémonie d'hommage à Paris, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, mais aussi dans toute la France, devant les monuments aux morts.

La grande majorité des Français sait à quoi correspondent les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai et même, les attend, en revanche, celle du 5 décembre est assez méconnue.

Une explication s'impose.

L'année 1952 voit une période trouble démarrer dans les pays du Maghreb dépendant de la France. La Tunisie et le Maroc sont alors sous protectorat, tandis que l'Algérie, intégrée au territoire national, est composée de départements. Dans la mouvance indépendantiste des colonies qui s'exprime en Afrique et en Asie, ces trois pays vont se soulever contre la France. En Tunisie comme au Maroc, les combats aboutissent à l'indépendance totale des deux pays en 1956. Les relations restent cependant tendues jusqu'en 1962, date de la fin de la guerre qui ensanglante l'Algérie voisine, depuis novembre 1954. Toutes ces opérations militaires en Afrique du Nord mobilisent des centaines de milliers de soldats français, par les harkis. De 1952 à 1962, plusieurs milliers de ces combattants meurent en Tunisie, au Maroc et en Algérie, ainsi qu'un grand nombre de civils, notamment parmi les familles des harkis, cibles de représailles après les accords d'Evian signés en mars 1962. Ce sont toutes les victimes de ces conflits, militaires et civiles, auxquelles la journée du 5 décembre rend hommage.

Une délégation vizeronne restreinte, composée sur le même format que celle du 11 novembre est venue déposer les gerbes au pied du monument aux morts le 5 décembre à 11h00.



Image d'archives

Message ministériel,

En cette journée nationale, la République renouvelle solennellement son hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. La nation se souvient de toutes les victimes, civiles comme militaires, de ce conflit qui brisa tant de destins et généra tant de violences.

Il y a 60 ans, une guerre, longtemps niée, entrait dans sa 7^{ème} année. Des soldats de métier, des centaines de milliers de jeunes hommes appelés ou rappelés sous les drapeaux et des membres de forces supplétives combattaient pour la France sur le territoire algérien.

De 1952 à 1962, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, près de 2 millions d'hommes ont servi nos armes. 70 000 ont été blessés, plus de 25 000 sont tombés pour la France. Hier, ils ont combattu avec dévouement pour nos couleurs, aujourd'hui, ils reposent dans la mémoire nationale.

C'est à toute cette génération, celle qui a eu « 20 ans dans le Aurès » que nous consacrons cette journée. A ceux qui y trouvèrent la mort, à ceux qui en revinrent, y ont souffert et en souffrent encore, marqués dans leur chair comme dans leur esprit. Le souvenir de ces mois de service et de guerre est toujours vivace chez nombre d'anciens combattants.

Dans son hommage et dans la reconnaissance de la douleur, la France n'oublie ni les tourments des civils, ni les rapatriés qui ont abandonné un pays qui était le leur, qui était celui de leur cœur et de leurs ancêtres. Elle sait à quel point les exactions commises à leur rencontre, au printemps et à l'été 1962 notamment, puis le déracinement constituent encore des plaies vivaces.

Elle sait également le sort des anciens harkis et de leurs familles qui ont subi de terribles représailles ou qui ont été contraints de quitter leur terre natale. Elle pense aussi à ces hommes et femmes, civils et militaires, dont la trace a été perdue.

Les armes se sont tuées depuis 58 ans. Cette période occupe dans notre histoire et dans notre mémoire nationale une place toute particulière. L'histoire de la guerre d'Algérie est celle d'une déchirure, d'une blessure non-cicatrisée, de drames familiaux, personnels et même intimes, d'un enchevêtrement de destins bousculés parfois brisés.

Parce que cette histoire est complexe, sa mémoire est plurielle. Parce que cette histoire est la nôtre, il est nécessaire de continuer son enseignement et de permettre sa juste compréhension. Parce que ces mémoires sont essentielles pour la construction de nos identités et pour notre cohésion nationale, sa transmission aux jeunes générations doit se poursuivre de manière apaisée.

Se souvenir, témoigner, raconter, expliquer, partager, en sont les maîtres mots. C'est aussi ce que nous faisons en cette journée nationale.

Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Démarchage à Domicile : Attention aux Abus...

La mairie ne délègue aucune personne à votre domicile. Dans le cas spécifique d'une remise de documents par nos services, vous êtes au préalable prévenu. Toute personne inconnue de vous ne doit pas entrer dans votre maison sans votre consentement. Si vous doutez, prévenez la gendarmerie : Maillezais au 02 51 00 70 06 ou St Hilaire des Loges au 02 51 52 10 05.

Personnes Seules...

Par souci de discrétion et pour éviter toute intrusion dans votre intimité, nous invitons les personnes n'ayant pas de famille connue sur Vix, à communiquer à la mairie les coordonnées d'un proche à contacter en cas de force majeure.

Personnes Âgées...

Vous souhaitez rester à votre domicile. Savez-vous qu'il existe des organismes qui évoluent sur notre territoire pour vous aider dans vos démarches ? Aide à domicile, portage de repas, téléalarme... Contactez la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille 02 51 53 67 40, organisme d'information, d'écoute et de coordination, service public destiné à la personne âgée de plus de 60 ans, à son entourage et aux professionnels.

Transport Solidaire...

Vous avez un rendez-vous médical, des courses à faire, des visites de courtoisies... et vous n'avez pas de véhicule... Adressez-vous directement aux numéros suivants :

-06 69 44 06 81, -06 22 91 20 69.

Le transport solidaire c'est aussi un moyen de rompre l'isolement, d'améliorer son quotidien, de favoriser des moments d'échange et de convivialité entre les personnes.



Plan Hiver...

Les personnes fragiles (âgées et/ou handicapées isolées) qui désirent être contactées en cas de déclenchement du plan alerte et d'urgence peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie au 02.51.00.62.24.

Bruits de Voisinage...

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et les jours fériés de : 10h à 12h.

En-dehors de ces horaires, les bruits ne sont pas autorisés.
Merci de respecter la tranquillité de votre entourage.

Brûlage des déchets verts - branchages, tontes de pelouse... Circulaire n° devr1115467C DU 11 NOVEMBRE 2018...

Ces déchets relèvent de la catégorie " déchets ménagers et assimilés " et ne peuvent donc pas être brûlés. Vous devez les déposer à la déchetterie.

Nouveaux Arrivants...

Les nouveaux arrivants dans la commune de Vix sont priés de bien vouloir se faire connaître en mairie. Ce sera l'occasion par ailleurs d'y collecter un certain nombre d'informations utiles. Il est demandé de se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile. De même, les personnes quittant la commune sont priées d'en informer la mairie afin de mettre à jour le fichier population et le rôle des ordures ménagères.

Journal d'informations électronique...

La Commune s'est dotée au printemps d'un journal électronique d'informations situé sur le bord de la Place du 8 mai.

Vous pouvez le consulter à distance en téléchargeant gratuitement l'application CityWall depuis votre smartphone, et recevoir des informations importantes (alerte météo...).



Défibrillateurs...

La mairie est équipée de 3 défibrillateurs :
- au stade, *il vient d'être remplacé suite au vol de cet été,*
- à l'espace culturel,
- et au dojo. Ces 2 derniers emplacements ont été choisis de manière à couvrir la zone des 2 écoles, du restaurant scolaire et une partie du centre-bourg.



Bruits aériens...

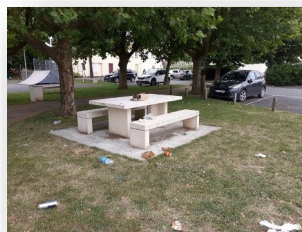
Suite à de nombreux signalements en mairie de la gêne occasionnée par le survol de la commune par les avions militaires, nous vous informons que les pilotes ont des impératifs d'entraînement avant de partir en opération et que nous n'avons pas d'autres choix que de supporter ces bruits d'entraînement provenant de la base de Cognac.

Déjections canines...

Les propriétaires de chiens sont tenus de les tenir en laisse et de ramasser leurs déjections. Des sacs sont à votre disposition place de l'Église et au niveau de l'aire de jeux.

Civisme ou incivilité...

Est-il nécessaire d'en re-parler?



Carte nationale d'identité – Passeport...

La création ou le renouvellement des cartes d'identités et des passeports biométriques se font à :

- La mairie de Maillezais – tel : 02 51 00 70 25, sur RDV
- La mairie de Fontenay le Comte – tel : 02 51 53 41 41, sur RDV
- La mairie de Marans – tel 05 46 01 10 29, sur RDV



Pour gagner du temps, n'hésitez pas à saisir une pré-demande sur Internet : www.service-public.fr

Casier judiciaire...

Adressez-vous à :

Casier judiciaire national
107, rue du Landreau
44079 NANTES Cedex 1
<http://casier-judiciaire.justice.gouv.fr> tél : 02 51 89 89 51

Carte grise...

Comment réaliser son certificat d'immatriculation ?

Lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, le certificat d'immatriculation se demande :

- En ligne, sur le site de l'ANTS
<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>,

Ou

-auprès d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules)

Les garages de proximité et le manuel explicatif sont disponibles sur le site internet de la commune -www.vix.fr.

Toutes vos démarches doivent être effectuées sur le net :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En cas de soucis de connexion, contacter le médiateur du point numérique en Préfecture et sous-Préfecture.

Copie conforme...

Le décret n°2001-899 du 1^{er} octobre 2001 interdit aux administrations françaises, ainsi qu'aux entreprises et personnes morales de droit privé contrôlées par l'Etat, d'exiger des usagers la production d'une copie certifiée conforme pour les documents pour lesquels une simple photocopie est déjà admise par un texte législatif. Les photocopies des documents originaux sont donc acceptées dès lors qu'elles sont lisibles. Toutefois, une exception demeure, en effet, la mairie continue bien à certifier conforme à l'original, sur demande des usagers, les copies de documents destinés à des administrations étrangères.

Légalisation de signature

Les services de la mairie sont compétents pour authentifier la signature par un particulier d'un acte, (ex : une attestation sur l'honneur).

Dans ce cas, il faut fournir :

- La pièce à légaliser
- Une pièce d'identité

PACS...

La loi sur la justice du 21^{ème} siècle (J21) a remplacé la déclaration au greffe du tribunal d'instance par une déclaration en mairie. Depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples désirant se PACSer n'ont plus besoin de s'adresser au Tribunal d'Instance, il leur suffit de se rendre à la mairie de leur lieu de résidence commune. C'est l'officier d'état civil qui appose

désormais son visa à la convention de PACS.

Documents à fournir en mairie :

- Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS (cerfa 15725*03)
- Convention type de PACS (cerfa 15726*02)
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Pièces d'identité



Journée Défense et Citoyenneté...

Vous allez avoir 16 ans, n'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile (avec votre carte d'identité et le livret de famille). Cette démarche est obligatoire. Une attestation de recensement vous sera remise; elle vous sera nécessaire pour vous inscrire à un examen, concours, permis...

Troisième étape du "parcours de citoyenneté", la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. La possibilité est ouverte de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La JDC est une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.



Inscription à l'école...

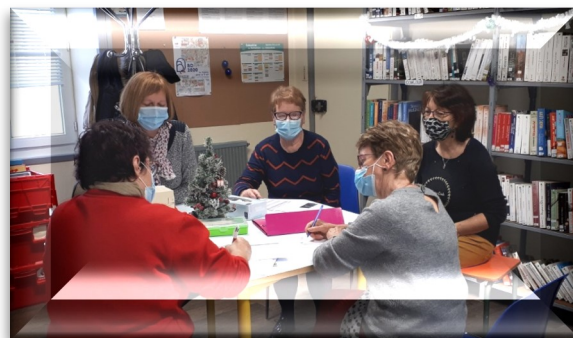
Les pré-inscriptions pour l'école publique se font à la mairie. Venez munis de votre *livret de famille*.

Ensuite, vous prendrez RDV avec l'école pour valider l'inscription de votre ou vos enfants.



• Vous le saviez déjà, la bibliothèque municipale avait déménagé depuis septembre 2019, dans les locaux attenants à l'école, place du 8 mai.

• Après quelques travaux de rafraîchissement, la nouvelle pièce avait été investie par pages et reliures. Bien sûr l'espace est quelque peu restreint, mais les ouvrages sont toujours là et le fonds se renouvelle.



• La période sanitaire que nous traversons ne nous a pas permis d'organiser les manifestations voulues, mais toute l'équipe est plus motivée que jamais pour vous faire découvrir ou redécouvrir vos auteurs préférés, voire vous en faire connaître de nouveaux. En attendant de pouvoir investir les murs de la future bibliothèque, au sein de la mairie, une fois rénovée, en 2023, nous avons décidé d'enrichir le fonds documentaire avec des achats de nouveaux livres. Les incontournables de la littérature « classique » n'ont pas été mis de côté, mais nous avons souhaité acquérir une série d'ouvrages récents d'auteurs contemporains, qu'il s'agisse de romans ou de biographies.

• L'équipe également s'est renouvelée.

Sylvaine a tourné une nouvelle page après de nombreuses années de bons et loyaux services, nous la remercions encore pour son long engagement au sein de notre bibliothèque.

Les bénévoles sont maintenant au nombre de 5, avec **Nicole**, conseillère municipale, qui coordonne l'activité, **Marie-France**, et **Denise** répondent toujours présent, mais aussi, **Sylvie et Lucile**, qui sont venues renforcer le groupe au mois de septembre dernier.



Nouveaux horaires...

- Mardi de 16h à 19h, à la sortie de l'école...
- Mercredi de 10h à 12h
- Samedi de 11h à 12h

Quelques exemples de romans :

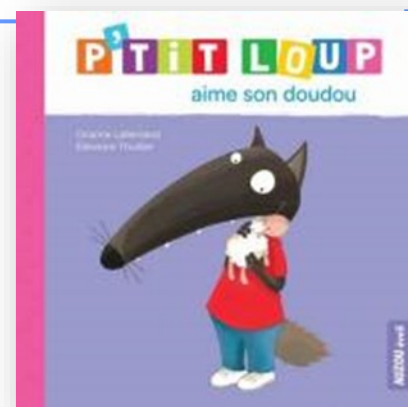
- **Miroir de nos peines, de Pierre Lemaître**, un roman historique passionnant, de l'auteur de Au revoir là-haut (adapté au cinéma par Albert Dupontel), qui brosse un tableau criant de vérité, de l'entre-deux guerres où quatre vies se décrivent autour du courage et du chaos.
- **De pierre et d'os, de Bérengère Cournut**, une histoire palpitante cousue comme un roman initiatique dépaysant, au royaume des glaces. Ce roman vous ouvrira des perspectives insoupçonnées sur le peuple Inuit et ses croyances.
- **Une chance sur un milliard, de Gilles Legardinier**, un sujet sérieux traité avec humour et sans larmoiement. Emouvant et drôle, plein d'émotions, c'est une comédie décalée sur le sens de la vie et les questions existentielles.
- **Ne t'enfuis plus, de Harlan Coben**, est un thriller aux thèmes bien exploités, une intrigue palpitante où l'on va de surprise en surprise, aucun secret n'y survit.

Mais aussi des biographies :

- **Une terre promise, de Barack Obama**, où le premier Afro-Américain à accéder à la présidence des Etats-Unis, retrace son éducation politique et les moments emblématiques de ses mandats. Extrêmement bien écrit, ce biopic a pour but de traduire la conviction profonde de son auteur : la démocratie n'est pas un don du ciel, mais un édifice fondé sur l'empathie et la compréhension mutuelle que nous bâtissons ensemble, jour après- jour.
- **La vie est belle, je me tue à vous le dire ! De Patrick Chesnais** et on a bien besoin de se l'entendre rappeler. Dans ce journal de bord, l'un des acteurs préférés des Français poursuit sa narration d'anecdotes tantôt drôles, tantôt touchantes en se racontant en toute intimité et en toute liberté.
- **De Gaulle : la fabrique du héros, de Catherine Clément**. L'auteure dresse ici un double portrait de l'homme de guerre et de politique, mais aussi de l'être humain, doté de sensibilité voire de vulnérabilité, une facette que l'on connaît moins.
- Mais aussi *Une fille du régent, d'Alexandre Dumas ; La grâce et les ténèbres, d'Ann Scott ; Le banquet annuel de la confrérie des fossoyeurs, de Mathias Enard ; Française, d'Alexandre Jardin ; Sur la terre comme au ciel, de Christian Signol ; Le crépuscule et l'aube, de Ken Follet ; Poly, de Nicolas Vanier* et encore beaucoup d'autres livres qui vous attendent.

Les petits y trouveront aussi leur compte avec une sélection de livres pour enfants, il y en a pour tous les âges.

Avec environ 900 livres en tout dont 66 nouveautés arrivées en 2020, vous trouverez forcément votre bonheur. Venez partager des moments de convivialité et emprunter ce qui vous plaît.



Les Journées du patrimoine 2020 à Vix...

Le 20 septembre 2020, les Journées européennes du patrimoine étaient consacrées au patrimoine de l'éducation. A cette occasion, une cinquantaine de personnes a participé à une visite guidée du bourg proposée par Yannis Suire, conservateur du patrimoine au Département de la Vendée, en suivant l'histoire des écoles à Vix depuis le 18^e siècle. Depuis l'église, symbole de l'instruction donnée avant la Révolution par les curés, jusqu'aux écoles publiques et privées actuelles, les participants ont pu découvrir les différents lieux successivement occupés par les élèves et leurs maîtres : place de l'église, rue du Courseau, au Bout du bourg, et finalement place du 8 Mai pour l'école publique, rue de la Fontaine pour l'école privée. L'histoire de ces lieux a été racontée, notamment celle des bâtiments de l'école publique, bel exemple d'architecture scolaire de la fin du 19^e siècle, construits en 1866 pour l'école des garçons (partie est) suivant les plans de l'architecte Victor Clair, célèbre en Vendée ; et en 1888 pour l'école des filles (partie ouest), conçue par Abel Filuzeau. Quant à l'école privée, ouverte en 1852 par les Filles de la Sagesse, son histoire chaotique, entre dons de bienfaisance et querelles politico-religieuses, a elle aussi été expliquée.



Elèves de l'école maternelle privée vers 1938.

L'école publique
(les garçons à
gauche, les filles
à droite).

La mairie a 200 ans...

Au moment où la mairie de Vix s'apprête à recevoir un sérieux coup de jeune, qui se souvient que cette ancienne demeure bourgeoise célèbre ses 200 ans ? Si la date de sa construction n'est pas précisément connue, c'est bien vers 1820-1825 qu'elle est sortie de terre.

Une demeure de notables

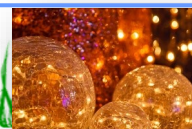
Cette demeure inscrit dans la pierre la réussite de ses commanditaires, les Prouzeau, une famille de notables qui a dominé la vie économique, sociale et politique à Vix au 19^e siècle. Né au Gué-de-Velluire en 1781, fils de cultivateurs-proprétaires, Nicolas-Augustin Prouzeau épouse en 1805 Anne-Louise Guérin. Fille de l'ancien notaire royal Pierre Guérin, maire de Vix en 1801-1802, elle est liée aux familles Lièvre, Mingueneau, Mion et Sensenbrenner, autres notables de la commune. Comme eux, les Prouzeau se sont enrichis dans la seconde moitié du 18^e siècle, à Vix, Velluire et au Gué-de-Velluire, par l'exploitation de cabanes de marais desséchés, l'exercice de fonctions seigneuriales ou encore le rachat de biens nationaux sous la Révolution.

Nicolas-Augustin Prouzeau et son épouse demeurent d'abord, en tant que fermiers, à la cabane du Petit Sablon, près du Pont aux chèvres, ou à celle du Grand Sablon. C'est là que naissent leurs deux fils, Augustin en 1815 et Armand en 1817. Entre 1820 et 1828, ils achètent un terrain dans la partie est du bourg, à

cette époque dénuée de constructions. C'est là qu'ils se font construire une nouvelle demeure, davantage à la mesure de leur réussite. Anne-Louise Guérin y décède le 7 mai 1828. Veuf, Nicolas-Augustin Prouzeau se remarie en novembre 1829 avec la veuve d'un de ses cousins, Marie-Véronique Renoux (1795-1869). Ils vont avoir deux autres fils, tous deux décédés jeunes adultes et sans postérité.

Nicolas-Augustin Prouzeau s'éteint lui-même le 5 avril 1836 dans sa demeure. Ses biens sont inventoriés à partir du 10 mai. La demeure familiale est ainsi décrite : un corps principal de bâtiment, en fond de cour, comprenant deux chambres au rez-de-chaussée de part et d'autre d'un corridor central, trois chambres à l'étage, des greniers au-dessus ; à l'ouest de la cour, une aile constituée de deux chambres avec greniers, une cave sous l'une d'entre elles, un four et une buanderie avec ses accessoires (ponnes à lessive, chaudière), un petit appartement appelé « loutterie », et un grand hangar ; à l'est de la cour, une autre aile comprenant une écurie et deux toits à cochons. Ces deux ailes touchent alors au corps principal, à l'arrière duquel s'étend un grand jardin.

Marie-Véronique Renoux veuve Prouzeau reçoit la jouissance de la moitié de la demeure, mais lorsqu'elle se remarie, en 1839, avec André Guérin, elle y renonce et va vivre avec son nouvel époux dans sa propre demeure, construite en 1841 à côté (75 rue Georges Clemenceau). Dès lors, la propriété paternelle devient la demeure exclusive de son beau-fils, Armand Prouzeau, directeur des postes, marié à Louise Molé



De la demeure Prouzeau à la mairie...

Armand Prouzeau fait partie de la notabilité vizeronne pendant toute la seconde moitié du 19^e siècle. Il possède de nombreuses terres à Vix, héritées de son père ou rachetées lors de la vente aux enchères des cabanes de marais desséchés. Il siège au conseil municipal et fait partie des bienfaiteurs de la paroisse et de l'école privée. Mais, au soir de sa vie, alors qu'il est devenu presque aveugle, il se retrouve lui-même sans descendants directs, et tous ses frères sont morts avant lui, également sans postérité. Il décide alors de léguer sa demeure à la commune de Vix pour en faire la mairie. La municipalité est à cette époque mal installée dans un bâtiment qui occupe la partie ouest de la place de l'église (vers l'actuel abribus), et qui vient cependant d'être en partie reconstruit.

Armand Prouzeau exprime son souhait dans son testament en date du 24 juin 1892, avant de mourir le 9 mai 1893. Son legs, accepté par le conseil municipal le 18 juin suivant, concerne sa demeure, le jardin pour en faire un parc public, et une somme de 3000 francs pour construire une maison de garde du nouveau cimetière, récemment ouvert. Armand Prouzeau fixe comme autre condition la pose d'une plaque commémorant son geste (celle qui se trouve toujours au-dessus de la porte de la mairie), ainsi que la démolition de l'ancienne mairie sur la place de l'église, pour dégager celle-ci et faciliter son accès les jours de foire.

Avant d'emménager dans ses nouveaux locaux, la municipalité procède à quelques travaux d'aménagement. Le projet en est confié à l'architecte fontenaisien Abel Filuzeau, déjà connu à Vix pour avoir construit l'école publique des filles, l'ancienne mairie sur la place de l'église et le marché couvert. Le projet prévoit d'abord la démolition de l'ancienne mairie sur la place de l'église, dont on réutilisera les matériaux, et notamment la grille de clôture ainsi que la fausse lucarne et le cartouche avec l'inscription « Mairie », à placer au sommet de la façade de la nouvelle mairie (où ils se trouvent toujours). Au rez-de-chaussée de l'ancienne demeure Prouzeau, on crée à droite du vestibule la salle du conseil et, à gauche, la salle des mariages ; à l'étage, prendront place le bureau du maire, au-dessus du vestibule, ainsi qu'une salle pour les archives et une autre pour la bibliothèque.

Le corps de logis sera séparé des deux ailes de communs en détruisant les extrémités de celles-ci, de manière à faciliter l'accès au jardin en passant de chaque côté du bâtiment. Dans l'aile ouest, on conserve une cheminée et un potager en pierre qui s'y trouvent toujours. A l'extrémité sud de la même aile, on aménagera un garage pour la pompe à incendie (plus tard pour le corbillard), avec une grande porte ouvrant sur la rue. Cette même aile comprendra aussi un logement de concierge. L'aile orientale sera quant à elle constituée, du sud au nord, d'un logement pour fermier, puis d'une écurie et d'un abri pour le corbillard. Pour fermer la cour au sud, le long de la rue, on construira un muret en pierre de taille des Charentes, surmonté

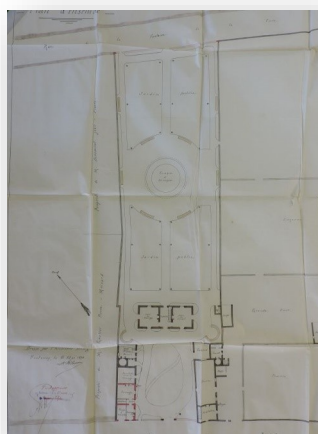
de la grille en ferronnerie remployée de l'ancienne mairie. Enfin, l'architecte Abel Filuzeau se penche sur l'aménagement du parc, également concerné par le legs Prouzeau : à un parc à la française avec allées rectilignes et kiosque à musique, on préfère un jardin à l'anglaise, traversé d'allées sinueuses. Tous ces travaux sont adjugés le 9 juin 1895 à Célestin Largeteau, entrepreneur à Fontenay-le-Comte.

Les locaux sont réaménagés dans les années 1960. A l'étage, on crée une bibliothèque municipale à partir du don de la bibliothèque de Clémentine Feillet, qui demeurait au Bourbia. Cette bibliothèque sera ensuite transférée au rez-de-chaussée, dans la salle à gauche du vestibule (ancienne salle des mariages). En 1998, le secrétariat de mairie est également déplacé au rez-de-chaussée (à droite du vestibule), et une nouvelle salle de réunions (dite « salle annexe ») est créée dans l'aile est. L'ancien logement à l'extrémité sud de l'aile orientale, est réaménagé en cabinet médical en 2011.

Yannis Suire



La lucarne et l'inscription remployés de l'ancienne mairie qui se trouvait sur la place de l'église.



Projet de réaménagement de la demeure Prouzeau en mairie, avec jardin à la française, par Abel Filuzeau, en 1894.

Encadré :

Ces données sont issues de l'inventaire du patrimoine de Vix, réalisé en 2019-2020 par le Département de la Vendée, avec le soutien de la Région Pays-de-la-Loire. Les résultats de cette étude (dossiers, images) sont en ligne sur archives.vendee.fr, et disponibles à la bibliothèque municipale de Vix.

Qu'est-ce qu'un CCAS ? Quelles sont les missions du Centre Communal d'Action Sociale ?

Le CCAS a pour mission d'apporter de l'aide dans le quotidien des habitants de la commune. Ainsi, il est possible de se présenter en mairie pour :

- solliciter une aide en fonction des difficultés rencontrées,
- prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, *M^{me} Touzet* au 02 51 53 67 40, qui tient une permanence, sur RDV, le 1^{er} jeudi de chaque mois,

- retirer un dossier d'aide sociale,
- s'inscrire au transport solidaire (voir article p 12),
- s'inscrire à l'épicerie solidaire...

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous attirons votre attention sur l'importance de vous faire connaître auprès des services de la mairie - 02 51 00 62 24 - si vous êtes isolé(e), sans assistance de proximité...

Services à Domicile

L'ADMR EST CONVENTIONNÉE PAR
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ADMR de Maillé | Une aide à domicile proche de chez vous

L'association locale ADMR de Maillé intervient sur votre commune - Vix, Maillé, Damvix - et propose des services à domicile pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que les familles: entretien du logement, aide à la personne, téléassistance, livraison de repas, garde d'enfants à domicile... Des services répondant aux besoins de chacun grâce à nos 11 salariés que la crise sanitaire a mis en lumière par leur engagement de tous les jours auprès des personnes fragiles.

Choisissez la couleur de votre bénévolat !

Vous avez envie d'être utile, de participer à une aventure humaine, de contribuer à un mieux vivre collectif au sein de votre commune, d'élargir vos horizons, de mettre à profit vos compétences ou d'en développer de nouvelles ? L'ADMR, ce sont aussi des bénévoles qui, par leur présence, apportent un soutien aux personnes isolées et en perte d'autonomie.

Nous recherchons activement sur votre commune :

- ✓ des bénévoles de gouvernance pour animer et organiser la vie associative locale,
- ✓ des bénévoles de proximité pour réaliser des appels de convivialité et des visites de courtoisie.

Venez nous rejoindre !

Pour vous engager bénévolement à ADMR et rejoindre ainsi une équipe locale et pour toutes informations,

✉ Priscille Godde référente locale, se tient à votre écoute : 06 01 78 82 60 - priscille.godde@laposte.net

✉ Le secrétariat mutualisé Fontenay Vendée Sèvre Autise vous accueille

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h 25 rue Kléber- 85200 Fontenay le Comte

Tél : 02 52 61 45 68 - fontenayvsa@admr85.org

Avec vous, nous souhaitons apporter plus et mieux aux 164 personnes de Maillé, Vix et Damvix qui nous font déjà confiance. La qualité de notre service de proximité est au cœur de nos préoccupations.



Avec mon fils Laurent,
J'ai choisi
l'ADMR pour rester à la
maison en toute confiance.

Depuis 70 ans
l'ADMR veille sur
vos proches !

www.admr85.org

LES JEUNES INVISIBLES



*Ils ne se manifestent pas mais ils existent
Apprenons à les voir et à les aider !*

**VOUS CONNAISSEZ
UN JEUNE SANS ACTIVITE ?**



**Contactez Mélanie
au 06.30.18.39.72
m.limoges@mllsv.fr**

**La médiatrice
viendra à sa rencontre !**



Le e.pass jeunes est une offre de services proposée par la Région pour les jeunes des Pays de la Loire.

Réductions et avantages sur :

-les loisirs tels que cinéma, spectacle, festival, événement sportif...

-accès facilité à des consultations médicales - **prévention des addictions, contraception, dépistage, conseil pour l'alimentation, stress, tabac...**

Le e.pass jeunes c'est un an d'avantages en Pays de la Loire.

Accessible 24h/24, le e.pass jeunes est à la fois un moyen de paiement, une aide au parcours de soin et une mine d'infos pour vous faciliter la vie.

C'est pour qui ?

Tous les jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire, et sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en lycée, CFA ou MFR en Pays de la Loire.

<https://www.paysdelaloire.fr/culture-sport-associations/renforcer-laces-de-tous-la-culture-et-au-sport-et-protéger-les-plus-fragiles>



Jeunes 16-25 ans

...des **solutions** pour la vie quotidienne

Les Missions Locales accompagnent bien au-delà de l'emploi sur des thématiques diverses :

LOGEMENT : des conseils et les aides pour se loger.

SANTÉ : accompagnement vers l'accès aux soins (la sécurité sociale, CMU, bilan de santé...),

MOBILITÉ : les aides aux transports, le financement du permis B. C'est aussi le lieu pour se renseigner pour partir à l'étranger (stages, missions de volontariat...).

COUP DE POUCE FINANCIER : apporter une aide d'urgence (mobilité, alimentaire...)

ENVIE DE S'ENGAGER ? Envie de se rendre utile, de s'engager pour une mission d'intérêt général ? Le bénévolat, l'engagement citoyen ou encore le Service Civique sont pour les jeunes

Passez en mode **avenir !**

Mission Locale du Sud Vendée:

une seule adresse pour tous leurs projets.



...un **métier** qui plaît

Les Missions Locales accompagnent les jeunes vers l'emploi. Comment ?

-> **Découvrir des métiers**/des secteurs d'activité par des immersions en entreprise

-> **Repérer des offres d'emploi**, aider à présenter sa candidature, rédiger le CV et préparer à passer des entretiens d'embauche.

-> **Proposer des candidatures ciblées aux employeurs.**

-> **Apporter des conseils sur les différents contrats...**

...une **formation** pour y arriver

Le meilleur moyen de trouver un emploi, c'est d'être bien formé. En poussant la porte de la Mission Locale, les jeunes trouvent :

-> **Des idées pour l'orientation professionnelle** : quelles filières possibles ? quelles formations pour y arriver ? De quels droits à la formation je dispose ? Puis-je encore m'inscrire ?

-> **Un conseiller pour aider à financer sa formation**, à travers les aides de l'Etat, de la Région, des organismes partenaires...

Contactez dès maintenant :

Mission Locale Sud Vendée
47, rue Tiraqueau

85200 Fontenay-le-Comte

02 51 51 17 57

contact@mllsv.fr

www.missionlocalesudvendee.com

Plan Climat Air Énergie...



Devenir un territoire à énergie positive ?
Lutter contre la pollution de l'air ?
Adapter notre territoire au changement climatique ?

Même si elle n'en a pas l'obligation, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Aulaise a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'objectif est d'engager les acteurs du territoire dans des actions de lutte contre le changement climatique et pour l'adaptation du territoire aux futures évolutions. Son champ d'action est très large (agriculture, habitat, énergie, mobilité, tourisme...). Après l'élaboration d'un diagnostic permettant d'identifier les enjeux liés aux thématiques Climat-Air-Énergie du territoire, deux moyens de concertation ont été mis en œuvre afin de faire participer les habitants à ce projet (questionnaire et ateliers participatifs).

La stratégie du projet a été validée par les élus, elle servira de guide pour la mise en place des actions futures, de 2020 à 2026.

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Même si elle n'en a pas l'obligation, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Aulaise a souhaité s'engager dans cette démarche.

A partir des résultats du diagnostic territorial, construit avec les habitants et autres acteurs du territoire, 6 axes stratégiques ont été identifiés :

- Devenir un territoire à énergie positive, en réduisant les consommations énergétiques et en augmentant la production d'énergies renouvelables.
- Limiter le changement climatique, en réduisant les gaz à effet de serre non énergétiques et en favorisant le stockage du carbone.
- Lutter contre la pollution de l'air, intérieure et extérieure, en améliorant la connaissance des émissions de polluants et en sensibilisant la population sur les risques.
- Favoriser une économie durable, locale et circulaire, en développant l'approvisionnement en produits locaux et en réduisant les déchets.
- S'adapter au changement climatique, en réduisant la vulnérabilité des secteurs sensibles aux impacts.
- Communiquer et promouvoir les initiatives.

Des objectifs ambitieux ont été fixés à l'horizon 2050 :

- Multiplier par 2 la production d'énergie renouvelable
- Diviser par 2 les consommations énergétiques
- Diviser par 2,3 les émissions de gaz à effet de serre
- Multiplier par 5 la captation carbone
- Réduire fortement les émissions des principaux polluants

Défi Décllic'...

« Décllics », c'est une manière gratuite et accessible à tous d'agir concrètement pour le climat.

Comment ?

En participant, seule ou en équipe, à des défis pour réduire sa facture énergétique, découvrir d'autres façons de consommer, de s'alimenter,

se déplacer, ou encore de réduire ses déchets. Cette action, en lien avec le PCAET et le Programme Local de l'Habitat, a pour objectif de **sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie et des ressources naturelles**. Le principe est de réaliser le plus d'économies possible dans son logement et de partager des astuces du quotidien avec les membres de son équipe. Les ménages ligériens qui ont participé à cette opération les années précédentes ont réalisé en moyenne 200 € d'économie d'énergie !



Gestion des déchets...

La Communauté de Communes a transféré sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au Syndicat de Collecte des Déchets Ménagers (Sycodem).



Depuis le 1^{er} janvier 2018, le système de financement est remplacé par la redevance incitative, nouvelle tarification qui place l'utilisateur au cœur du système de gestion des déchets. Grâce au puçage des bacs individuels, à la dotation des cartes d'accès contrôlant l'ouverture des déchèteries et des conteneurs d'ordures ménagères en apport volontaire, la consommation des particuliers et professionnels est enregistrée pour produire une facture liée à son usage réel des services du Sycodem.

Chaque année, la grille tarifaire est révisée pour assurer une tarification au plus près des usages constatés sur le territoire.

Agir sur sa facture :

-TRIEZ : tous les emballages ménagers se déposent dans le bac ou conteneur jaune. Retrouvez les consignes de tri sur le Mémo-tri auprès du Sycodem ou sycodem.fr

-VALORISEZ VOS BIODECHETS : la majorité des déchets biodégradables peuvent être compostés. Le Sycodem remet un composteur par foyer bénéficiant d'un jardin. Les poules sont aussi un bon moyen d'éviter le dépôt de ces déchets putrescibles dans le bac noir.

-OPTIMISEZ VOTRE UTILISATION DU SERVICE : présentez votre bac noir plein couvercle fermé ; entrez en déchèterie lorsque vous avez suffisamment de déchets.

Les services de collecte et de déchèterie restent accessibles (ramassage en porte-à-porte suivant le calendrier de collecte, apport volontaire 24h/24, déchèterie suivant les horaires d'ouverture) : utilisez les services du Sycodem suivant vos besoins et votre situation du moment.

Tout déménagement ou évolution du foyer doit être signalé au Sycodem sur www.sycodem.fr, ou par téléphone au 02.51.50.75.35. Une réclamation sur votre facture ? redevance@sycodem.fr



Plan Vendée 100% fibre : 2020-2023...

Vendée Numérique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), associant le Département de la Vendée et le SyDEV, chargé de déployer le Très Haut Débit sur la zone Réseau d'Initiative Publique (RIP) du territoire vendéen.



Il s'agit, en partenariat avec les Communautés de Communes de Vendée, de développer les réseaux Haut et Très Haut débit sur le département, afin d'offrir à tous les territoires et à tous les publics (particuliers, entreprises, services publics...) des accès internet performants et accessibles à tous.

Après une première phase de travaux entre 2017 et 2020, la deuxième phase se poursuit avec pour objectif de raccorder 100 % des vendéens à la fibre.

Une première étape a donc été réalisée, avec la construction de la colonne vertébrale du réseau Très Haut Débit (THD) de demain, sur la base de la technologie fibre optique. Cette opération, qui nécessite la reconstruction complète des réseaux télécoms existants, permet de proposer, pour commencer, une liaison Très Haut Débit à plus de 1 400 sites prioritaires (dont 400 zones d'activités) et 75 000 lignes sur les 13 premières villes équipées. Pour rappel, les sites prioritaires ont été définis en concertation avec chaque communauté de communes.

Depuis 2020 et jusqu'en 2025, le déploiement du réseau de fibre optique se poursuit, en proposant des accès Très Haut Débit pour toutes les villes et les villages de Vendée. Actuellement, des fibres optiques ont été tirées à Vix, mais seuls 7 bâtiments, essentiellement publics sont éligibles à la fibre ainsi que la zone d'activité à l'entrée de la commune. Le déploiement se poursuivra en 2021, 2022 et 2023, sachant qu'à partir d'avril 2021, il sera progressivement possible de connaître son éligibilité à la fibre en entrant son adresse sur la carte interactive de Vendée numérique (<https://www.vendeenumerique.fr/carte-interactive/>). Un point apparaîtra alors sur chaque adresse et indiquera le niveau d'avancement des travaux. Dès que ce point passera à la couleur verte, l'adresse sera éligible à la fibre.

75 % minimum des locaux et logements concernés par la carte pourront souscrire une offre à la fibre dans l'année de déploiement indiquée, toutefois, certains cas particuliers pourront faire l'objet de report du raccordement, notamment si des effacements de réseaux doivent intervenir, si les réseaux aériens nécessitent des travaux...

En ce qui concerne certaines maisons ou établissements isolés, le déploiement de la fibre sera réalisé « à la demande », ils seront identifiés sur la carte interactive de Vendée Numérique à compter d'avril 2021.

**Le SCOT : un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire...**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Pour expliquer les choses plus simplement, le SCOT, c'est un document d'urbanisme, à l'échelle d'un territoire, qui fixe des grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir et ce, dans une perspective de développement durable. Il a notamment pour principe la préservation de l'environnement et la gestion économe des sols.

Le SCOT comprend trois documents :

- un rapport de présentation qui contient un diagnostic et une évaluation environnementale,
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- et un document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Il remplace le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).

L'enjeu est de réussir à mettre en cohérence l'ensemble des politiques des différents secteurs concernés, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'espaces agricoles et de biodiversité, d'énergie, de climat...

Vaste programme. Le SCOT doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages,
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale,
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCOT Sud-Est Vendée regroupe trois Communautés de Commune pour un projet de territoire :

- la Communauté de Commune Vendée Sèvre Autise (la nôtre),
- la Communauté de Commune Pays de Fontenay-Vendée
- et la Communauté de Commune du Pays de la Châtaigneraie.

Il est porté par un Syndicat mixte couvrant son périmètre géographique.



COVID : aides aux associations et entreprises. Un n° vert national d'information : 0806 000 245

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, pour toutes les informations sur les mesures d'urgence pour les ENTREPRISES et les ASSOCIATIONS en difficulté.

VOUS ETES UNE ASSOCIATION :

Le Fonds régional Pays de la Loire Solidarité Sport vous soutient pour faire face à des difficultés économiques du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19.

- Soutien financier exceptionnel permettant de maintenir l'activité de l'association et de préserver les emplois,
- Siège social en Pays de la Loire,
- Affilié à une fédération sportive,
- Relever du sport amateur,
- Employer au moins 1 salarié en CDI ou CDD en cours,
- Présenter un budget en déficit susceptible de compromettre la continuité de l'activité,

Télécharger le dossier sur : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/fonds-regional-pays-de-la-loire-solidarite-sport>

Le département de la Vendée a créé un fonds d'aide exceptionnelle de 500 000 € pour les associations en difficulté, en particulier lorsqu'elles n'ont pas pu organiser une manifestation du fait de l'épidémie.

Télécharger le formulaire, joindre des pièces justificatives et déposer la demande par mail:

<http://www.vendee.fr/Solidarite-et-education/Informations-COVID-19/65792-Un-fonds-d-aide-departemental-pour-les-associations-vendeennes>

N'hésitez pas à contacter la mairie ou directement la MDAV (téléphone ou courriel) :

MDAV, 184 Boulevard Aristide Briand
85000 La Roche sur Yon 7
02 51 41 30 62 / 06 89 23 28 13
jporcheret@mdavendee.fr

VOUS ETES UNE ENTREPRISE :

Le Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

De nombreuses aide et PAS seulement des reports d'échéances fiscales !

Subventions :

- Fonds de solidarité
- Chèque numérique de 500 €
- Réductions des cotisations et des contributions sociales (travailleurs indépendants)
- Des mesures fiscales ; des aides financières ; des mesures sociales
- Synthèse claire sur le site de la CCI : <https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise/les-aides-fr>**
- La subvention « aide aux loyers » de la CCVSA

La Communauté de Commune Vendée-Sèvre-Autise propose une subvention « aide aux loyers » gérée par « Entreprendre en Sud-Vendée :

-Par mail : contact@entreprendre-sudvendee.fr

-Par courrier : Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
16 rue de l'Innovation
A l'attention du Service Économique
M^{me} Fabienne RETAILLOU
85200 FONTENAY LE COMTE.

Jean-Claude CHEVALLIER, maire de Vix, se propose également de vous rencontrer, afin de faire le point sur les difficultés auxquelles vous êtes confrontés du fait de la crise sanitaire. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie pour prendre un rendez-vous.

Typhus Félin...

Un cas déclaré à Vix, le virus refait son apparition.

Le Typhus du chat est un virus très contagieux et très résistant dont les conséquences sont fréquemment mortelles, surtout pour les chatons.



Le meilleur moyen de lutter contre le Typhus du chat est LA VACCINATION.

Il faut également CONFINER vos chats.

Attention, les chats « sédentaires » ne sont pas à l'abri, le virus peut être transmis indirectement par le chien de la maison ou même par vous (matières fécales ramenées sous les chaussures, sur des objets...)."

A noter : le typhus du chat n'est pas transmissible à l'homme. Mais dans la mesure où il résiste longtemps dans l'environnement, pensez à bien désinfecter tout ce qui a pu être en contact avec l'animal.

PRÉFET
DE LA VENDÉE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Renforcement des mesures de biosécurité
pour lutter contre



l'influenza aviaire
dans les basses-cours



Arrêté du 23 octobre 2020 relatif au niveau de risque épidémiologique
Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs aviaires.

Les autorités sanitaires néerlandaises ont notifié le 21 octobre 2020 un cas d'IAHP dans l'avifaune sauvage dans la région d'Utrecht. L'élévation du risque au niveau national induit l'application de mesures de prévention à tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs :

Si vous êtes dans une commune située en zone à risque particulier (communes du marais breton, du littoral et du marais poitevin) :

- > Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour
- > Les rassemblements d'oiseaux lors de foires, expositions et marchés y compris marchés hebdomadaires sont interdits

Par ailleurs, sur tout le territoire national, l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- > Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux

- > Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès aux aliments et au eau de boisson de vos volailles

- > Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel. Vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volaille sans précautions particulières

- > Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination

- > Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de vos installations



Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la Direction départementale de la protection des populations (ddpp@vendee.gouv.fr ou 02.51.47.10.00)

Voirie...

La municipalité précédente n'avait pas établi de programme pour l'année 2020.

Un contrat de maintenance « dit marché à bons de commandes » lie la commune avec la Société COLAS de 2017 jusqu'en 2022.

Dans le document contractuel, un montant annuel d'une fourchette de 40 000 à 160 000 euros HT de travaux est mentionné.

Le covid 19 s'étant invité ainsi que divers paramètres, nous ont amenés à revoir nos positions.

Le premier et non le moindre, l'installation fin mai du nouveau conseil, le second, l'arrêt de tous les chantiers pendant le confinement.

Cependant, il nous a été permis de procéder en partie en régie et dans l'urgence à plusieurs réparations :

-Rue du Carq , deux nouveaux captages d'eaux pluviales supplémentaires ont été ajoutés; les eaux s'écoulant chez le riverain.

-Rue de la Combe, un bordurage sur une longueur de 20 mètres a été réalisé afin de pallier au problème de ruissellement des eaux pluviales qui se déversaient dans les propriétés voisines.

-Le square des Ardennais a été ré-engazonné.



-Le parking entre la poste et le dojo a été « sommairement » ressemelé.

-Enfin, le ralentisseur rue du Stade, largement détérioré par les passages routiers, n'était plus aux normes. Il a donc été décidé de le réajuster.

Sa réfection a permis de remettre à neuf le réseau pluvial et a également permis de renforcer les bandes latérales de roulement.

Ce reconditionnement du plateau a été mis en œuvre conjointement par l'entreprise COLAS et l'Agence Routière Départementale.

L'activité du service technique ne s'est pas arrêtée à ces principales énonciations.

Pour l'année 2021, si l'état sanitaire nous y autorise, il est prévu :

-Un *bi-couche rue des Diligences* avec un bordurage de quelques mètres en amont.

-L'*enfouissement des réseaux électriques rue du Pont aux Chèvres* (distance à définir).

-*Mise hors d'eau du parking école publique.*

-*Une réflexion sur le repositionnement des places de parking aux abords du monument aux morts, place de Gaulle.*

-Un gros sujet nous tient à cœur, *la sécurité routière, tant sur la rue principale que sur les voies adjacentes.* Une concertation va être menée pour définir dans le respect de la réglementation, les solutions les plus adaptées à la configuration particulière des axes concernés.

Du matériel neuf a été acheté , un broyeur d'accotement pour « épargner » la grosse auto-portée, un laveur haute pression , et une tondeuse broyeuse de menus branchages.



Chaque jeudi, il est procédé à la « récolte » et au tri des déchets sauvages. Cette mission a un coût important pour la collectivité et des moyens vont être adoptés pour réduire cette pratique scandaleuse.



Déménagement garderie...

Ça n'est pas un scoop, la place commençait à manquer depuis un moment dans les locaux de la garderie, situés place du 8 mai. Nos chers petits étaient de plus en plus à l'étroit et les normes de surface n'étaient plus respectées. Devant la nécessité de se mettre en conformité avec la réglementation, et face aux impératifs de distanciation sociale prescrits par les mesures Covid, nous avons décidé de délocaliser la garderie dans les locaux de la cantine, parfaitement adaptés à cette utilisation. Depuis la rentrée scolaire, les enfants y sont donc bien installés et le personnel est tout à fait satisfait de ce changement.

Déménagement mairie...

Bien que les délais se soient allongés, en ce qui concerne les travaux de réhabilitation de la mairie, nous avons souhaité déménager les locaux dès que cela a été rendu possible, considérant que la chose n'étant plus à faire, il est plus facile de se concentrer sur les autres projets et il y en a. Les 14, 15 et 16 octobre 2020, nous avons donc profité des vacances pour investir des locaux provisoires au 8 place du 8 mai, devant l'école et y sommes bien installés quoiqu'un peu plus à l'étroit.

Ces locaux étaient utilisés jusqu'à il y a encore quelques mois par la garderie périscolaire, si bien que les travaux, pour rendre l'espace exploitable en « bureaux » n'ont été que légers. Nous avons profité de l'occasion pour faire ce que chacun fait lors d'un déménagement : du tri et du vide et il y avait à faire.

Un nouveau système informatique en réseau et sur serveur, garantissant la sécurité informatique des données a également été mis en place à ce moment-là.

Déménagement des archives...

Les archives municipales avaient déjà fait l'objet d'un 1^{er} déménagement en Octobre 2019, vers les bâtiments de l'école publique - ancien logement de fonction.

Une archiviste du Département a entrepris, pendant 1 mois et demi, un grand dépoussiérage, suivi du classement de tous ces vieux dossiers... toujours bien utiles à la vie communale.

Un grand merci à Marie-Noëlle pour cette intervention plus que nécessaire, et au-delà de tout cela, très enrichissante.

Un grand merci également à nos bénévoles, Jean-Michel, les Gérard, et Hervé pour leur aide au montage des rayonnages et à la manutention des boîtes d'archives.



Contrat local de santé...

La désertification médicale que subit le Sud-Vendée depuis plusieurs années a poussé les élus à réagir afin d'améliorer l'offre médicale sur le territoire. Pour concrétiser cette ambition, les Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise, se sont associées, par le biais d'une entente intercommunale, pour trouver des solutions afin de pérenniser l'activité des praticiens déjà installés mais surtout faciliter l'installation de nouveaux médecins.

Au regard de la situation au niveau départemental, régional et national, la densité médicale (généralistes) de notre territoire est faible.

Avec 5,3 médecins pour 10 000 habitants, le territoire est bien en dessous de la moyenne nationale.

Le Contrat Local de Santé permet de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de santé commun. C'est un outil qui est porté conjointement par une **Agence Régionale de Santé (ARS)** et une ou plusieurs **collectivités territoriales**, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain. Un Coordinateur local de santé est en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'animation du CLS. Le Contrat Local de Santé commun aux Communautés de Commune Pays Fontenay-Vendée et Vendée-Sèvre-Autise a été signé le 22 janvier 2019.



Maison de santé et médecin...

La construction d'une maison de santé relève de la compétence de la Communauté de Commune, mais le recrutement d'un médecin est à la charge de la commune.

A Vix, la municipalité a su retenir l'attention de la Communauté de Commune sur sa situation. Ainsi, le Conseil Communautaire a adopté une délibération le 15 décembre dernier, validant le projet d'installation d'une maison médicale tel que proposé par les élus de Vix. Il s'agit, non pas de construire du neuf à la place du parking de l'école, comme cela a pu être évoqué par le passé, mais de réhabiliter un de nos beaux bâtiments communaux, celui qui abrite actuellement la bibliothèque et qui se trouve devant l'école et tout proche de la pharmacie. Ce projet sera intégralement financé par la CCVSA. Il est convenu de conserver le caractère authentique de la bâtisse et de lui préserver son intégrité architecturale, telle qu'elle avait été conçue par Victor Clair, grand architecte au 19^{ème} siècle, en Vendée. Ce projet verra le jour en 2022 et proposera plusieurs cabinets de santé, l'objectif étant d'accueillir deux généralistes et un ou deux autres praticiens de santé, dans le domaine médical ou paramédical.



La commune a déjà eu plusieurs contacts avec des médecins généralistes, dans une période récente et ce, par l'intermédiaire d'une agence de recrutement. Bien-sûr ce service aura un coût, mais il est assorti d'une obligation de résultat qui nous autorise donc à être très optimiste pour 2022, voire 2021.

En attendant la rénovation du bâtiment prévu pour accueillir cette nouvelle maison médicale, la Commune se réserve la possibilité d'accueillir un médecin avant 2022 dans un local communal déjà disponible. Cette hypothèse pourrait s'avérer très probable.

Devenez propriétaire avec l'éco-PASS !



La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et le Département de la Vendée ont mis en place un dispositif qui facilite et soutient votre projet d'accession à la propriété.

Vous bénéficiez d'une part d'un accompagnement financier, juridique et technique par les conseillers de l'ADILE et d'autre part d'une subvention minimum de 3 000 € si vous répondez aux critères ci-après :

- vous êtes primo-accédants,
- vos revenus respectent les plafonds de ressources Prêt à Taux Zéro,

-le logement concerné doit avoir été construit avant le 1^{er} janvier 1990. Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont également éligibles.

- vous vous engagez à l'occuper à titre de résidence principale,
- vous faites réaliser des travaux d'amélioration énergétiques par des professionnels qui permettront d'atteindre un gain énergétique de minimum 25%.

Votre demande de subvention doit être déposée avant la signature de l'acte notarié (achat de la maison).

Pour en bénéficier, vous devez préalablement retirer un dossier de demande d'aide à de la communauté de communes où vous projetez votre opération puis prendre rendez-vous à l'ADILE au 02.51.44.78.78



HABITAT

VOUS AVEZ UN PROJET ? NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER !

De 2014 à 2019, grâce à son OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a accompagné 595 propriétaires dans la rénovation de leur logement. En 5 ans, ce sont ainsi 8,6 millions d'euros de travaux qui ont été réalisés, grâce aux 2,8 millions d'euros de subventions débloqués par les différents partenaires.

Après ces très bons résultats, les élus ont souhaité reconduire ce dispositif pour une nouvelle période 2020-2025. Les propriétaires de logements peuvent être accompagnés par l'association Hatéis Habitat pour de nombreux travaux d'amélioration de leur habitation.

Les économies d'énergie

Vous souhaitez renouveler votre mode de chauffage, remplacer vos ouvertures et vos volets, ou encore isoler votre logement ? Le programme Habitat de la Communauté de Communes vous propose une aide technique, administrative et financière pour mener à bien votre projet.

L'adaptation des logements

Dans un souci de maintien à domicile des personnes, de nombreux travaux permettent de faciliter le quotidien. Ainsi, si vous souhaitez installer une douche à l'italienne, faire motoriser vos volets ou installer un monte escalier..., le programme Habitat peut vous accompagner.

Le logement locatif

Vous souhaitez rénover un logement pour le louer ? Des subventions peuvent financer vos travaux. L'opérateur pourra vous accompagner à définir votre projet et trouver des financements.



La rénovation des façades

Vous souhaitez embellir votre habitation ? Le programme Habitat peut, sous condition d'une validation des travaux, vous proposer une prime pour ces travaux.

La mise aux normes des assainissements

Si votre assainissement ne répond plus aux normes, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services car la Communauté de Communes est là pour vous aider dans vos démarches d'amélioration.

L'accession à la propriété

Vous souhaitez devenir propriétaire dans le neuf par le biais d'une location-accession, ou dans l'ancien avec des travaux d'amélioration énergétique ? Des dispositifs d'aides existent sur notre territoire.

Face au nombre de dispositifs existants, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver... nous sommes là pour vous accompagner et vous orienter !

RENSEIGNEZ-VOUS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

Permanences mensuelles sur rendez-vous à la Communauté de Communes
2ème et 4ème mercredi de chaque mois
de 10h à 12h

Hatéis Habitat
02 51 36 82 63 ou 06 29 24 50 70



- FAIRE CONSTRUIRE, AGRANDIR, REHABILITER, AMENAGER ?
- DEFINIR SES BESOINS ET SON PROGRAMME
- PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE BATI ET PAYSAGER
- COMPRENDRE LES DOCUMENTS D'URBANISME
- CHOISIR DES MATERIAUX ADAPTES
- REALISER UN PROJET DURABLE

Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est un organisme départemental, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

Architecte - Vendée: architecture et urbanisme (recto photo bas)
Architecte - VCA architectes (r urbanisme) (recto photo bas)
Architecte - Atelier M&S Architecture (vend)
Photographe - François DAMERY

85 Vendée **caue** Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



Autorisation du Droit des Sols : Vous souhaitez construire, implanter un abri de jardin



Crédit photo: Joviala

Surface de l'abri de jardin	Formalités	
	Cas général	Site Patrimonial Remarquable/ Périmètre Délimité des Abords
Surface de plancher et emprise au sol inférieures ou égales à 5m ²	Pas soumis à formalité	Déclaration préalable
Surface de plancher et emprise au sol comprises entre 5m ² et 20m ²	Déclaration préalable	Déclaration préalable
Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 20m ²	Permis de construire	Permis de construire

Votre demande doit être déposée en mairie.

Pièces obligatoires pour tout dossier (liste non exhaustive, d'autres pièces peuvent vous être demandées selon la nature et la situation du projet) :

- Un formulaire de demande et la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions, dûment complétés, datés et signés
- Un plan de situation : il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme d'appliquent dans la zone où est situé votre projet.
- Un plan masse des constructions à édifier ou à modifier : il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et les branchements aux réseaux.
- Une notice décrivant le terrain et présentant le projet : elle présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux utilisés
- Un plan des façades et des toitures permettant d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction
- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement

Unité ADS
Tel. 02 51 53 11 90
Hôtel Gobin dit La Sénéchaussée
6 rue du Château Féodal - 85200 FONTENAY-LE-COMTE
Courriel : contactads@fontenayvendee.fr



Permanences de l'ABF : Mercredis : 3/02, 3/03, /04, 5/05, 2/06

85 Vendée
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

**LES CONSEILS
GRATUITS
D'UN ARCHITECTE
POUR VOTRE
PROJET ?**

Prenez rendez-vous
avec le CAUE de la Vendée

CONSTRUIRE
AGRANDIR
REHABILITER
ADAPTER
SURELEVER
DIVISER

Demandaes	Travaux concernés	Cerfa	Délai d'instruction
Certificat d'Urbanisme b (Cub)	Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de son projet	13410*04	2 mois
Déclaration Préalable (DP)	Construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	13703*06	1 mois
	Construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions	13404*06	1 mois
	Création d'un lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager	13402*05	1 mois
Permis de Construire (PC)	Construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes	13406*06	2 mois
	Autre construction	13409*06	3 mois
Permis d'Aménager (PA)	Permet de réaliser un aménagement (affouillement et exhaussement du sol, lotissement, camping...)	13409*06	3 mois

Entretien bâti / Travaux divers...

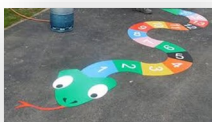
Plusieurs bâtiments communaux vont faire l'objet de travaux dans les mois et années à venir, visibles ou non. Nous faisons hélas régulièrement face à de nombreuses mauvaises surprises en ce qui concerne l'état des locaux : toitures endommagées, dégâts des eaux, plomberies ou électricité à refaire, la liste s'allonge tous les jours. Les mois à venir doivent permettre de parer au plus urgent : plafond de la salle Nina Vasseur qui fuit, sanitaires de l'école à revoir, coupure d'électricité intempestives dans les locaux de la mairie provisoire, toitures endommagées, baux communaux à rénover...

Et il ne s'agit là que du bâti et non de la voirie, qui est un autre vaste sujet auquel il va falloir s'attaquer.

A court terme, voici quelques travaux prévus :

- Réparation du toit de la salle Nina Vasseur
- Diagnostic de l'état de l'abside de l'ancienne église, qui se dégrade à nouveau, contact a été pris avec le cabinet d'architecte qui en avait déjà réalisé la réfection
- Contrôle des équipements sportifs imposés par la réglementation : ces contrôles obligatoires de sécurité n'ont plus été réalisés depuis quelques années, cela concerne notamment les buts de football, les jeux pour enfant, le city-Park...
- Contrôle des installations électriques communales sur la zone couvrant la mairie provisoire, la bibliothèque, l'école et la salle Nina Vasseur.

Travaux de l'école publique...



Il nous a semblé impératif d'axer nos efforts d'entretien du bâti sur les infrastructures de l'école Gaston Chaissac, qui nécessitent de nombreuses interventions. La totalité des bâtiments a, dans un premier temps, été nettoyée au jet haute pression, c'était pendant les vacances de la Toussaint. Dans un second temps il s'agit d'entreprendre des réparations. En effet, nous nous devons de garantir de meilleures conditions d'accueil à nos enfants et à leurs enseignants, en assurant leur sécurité et leur confort.

Pendant les vacances de Noël, un **cabanon de rangement** pour les jeux d'extérieur a vu le jour dans la cour. La dalle et les descentes d'eau pluviales dans la cour également (côté restaurant scolaire) ont été remplacées de façon à solutionner les problèmes d'écoulement des eaux de pluie et d'humidité persistante. Nous avons également constaté des infiltrations d'eau par endroit, au niveau de la toiture, nous amenant à prévoir, en plus des réparations déjà identifiées, une opération de vérification exhaustive de tous les toits d'ardoise de l'école. Dans le but d'améliorer la vie quotidienne des élèves de la

commune, la municipalité investit également dans l'aménagement des espaces communs de l'école. Ainsi, au printemps prochain, **un nouveau préau** sera implanté dans la cour du restaurant scolaire, dispensant ainsi un peu d'ombre à nos enfants en cas de fortes chaleurs et un abri pour les jours pluvieux. Des **jeux sous forme de marquage au sol** vont également être installés, offrant de nouveaux divertissements pendant les récréations.

Enfin, l'aménagement intérieur du restaurant scolaire/garderie a été sécurisé avec la pose, notamment de grilles de protection sur les radiateurs.

Nous poursuivrons ces investissements au fil du temps, avec la volonté de donner un cadre sécuritaire et agréable aux enfants scolarisés ainsi qu'à leurs équipes pédagogiques.



Aire du covoiturage et camping-car...



Dans le cadre de la commission Patrimoine-Urbanisme-Bâtiment (PUB), il a été décidé d'acquérir un terrain d'une surface de 4850 m² appartenant à la société SARRION Transport, situé à l'entrée de la commune, à côté de la déchetterie.

Le projet pour ce terrain, est de créer un parking de covoiturage qui pourra servir aux Vizerons ainsi qu'aux automobilistes du secteur, mais aussi une aire de camping-car, afin de valoriser notre commune en tant que destination touristique. L'idée de mettre en place une borne de recharge pour

véhicules électriques est également associée à ce projet, mais subordonnée à l'obtention de financement de la part du SYDEV, ce financement ne constituant pas une priorité pour cet organisme pour le moment. Le projet de borne de recharge électrique reste donc à l'ordre du jour, mais devra attendre le feu vert du SYDEV pour l'obtention des subventions.

La décision d'acquisition du terrain a fait l'objet d'une délibération, votée en conseil municipal, elle est donc entérinée. L'acte notarié sera signé après la réalisation de l'étude de sol géotechnique. En effet, depuis le 1^{er} octobre 2020, en cas de vente d'un terrain non bâti constructible, une telle étude doit obligatoirement être fournie.

C'était une des promesses de la liste « Vix à Venir » pendant la campagne municipale : **embellir et redynamiser notre centre-bourg.**

Il y a du travail, beaucoup de travail et dans cette optique, il apparaît primordial de tenir compte de deux contraintes importantes :

-la route principale traversant Vix est une route départementale sur laquelle seule l'Agence Routière Départementale (ARD) a compétence pour intervenir

-et la physionomie du bourg, tout en longueur autour d'un axe étroit limitant grandement les possibilités.

Il s'agit enfin, dans tous les projets, de faire une utilisation raisonnable de l'argent public en maintenant une balance budgétaire équilibrée et de ne pas construire ou réparer pour devoir « casser » ensuite.

Nous avons pour commencer, une idée de départ, qui est de **rénover les anciennes halles du marché**, dont l'architecture mérite d'être mise en valeur, mais qui à l'heure actuelle confère à la place une apparence plutôt triste alors qu'elle pourrait l'embellir.

Nous souhaitons également **valoriser l'affluence du dimanche matin dans le centre-bourg** pour organiser un véritable

marché. Nous avons effectué plusieurs démarches dans ce sens, qui devraient permettre de voir l'arrivée de nouveaux commerçants ambulants dans l'année.

Les stationnements et les axes de circulation sont également à rationaliser pour plus de fluidité et de sécurité, c'est là que la situation se complique.

Nous avons donc décidé de faire appel à plusieurs aides institutionnelles que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la chambre d'agriculture, pour la partie « marché » et à Vendée Ingénierie. Il s'agit d'un réseau piloté par le département, qui apporte une assistance et un accompagnement complet aux élus pour les aider à mener à bien leurs projets, du démarrage à l'aboutissement, en passant par les phases d'étude, bien entendu. Il réunit une vingtaine de partenaires, tous spécialisés dans un domaine d'activité et compétents pour apporter leur expertise (Vendée expansion, CAUE, EPF, ADILe, SYDEV, Vendée Eau...).

Deux rendez-vous ont déjà eu lieu avec ces équipes, dans notre commune, dont un a été consacré à la visite du centre-bourg. Un pré-diagnostic nous sera bientôt restitué, qui devrait nous orienter sur la prochaine étape à suivre.

La précédente municipalité s'était engagée en faveur de la réhabilitation complète des bâtiments de la mairie, rue Clémenceau. A ce titre, la totalité des démarches liées à la passation d'un marché public a été bouclée sous le précédent mandat et tous les marchés ont été « notifiés ». Le projet, s'élevant à un montant total de 1 047 320,10 €, est subventionné à hauteur de 745 383,89 €, soit 301 936,21 € revenant à la mairie de Vix. A cela, il faudra ajouter l'agencement intérieur des bâtiments (mobilier, rangements) et l'aménagement extérieur et paysager. C'est effectivement une somme extrêmement importante pour notre commune, qui s'est néanmoins déjà engagée. En conséquent, la nouvelle équipe municipale ne pouvait que poursuivre ce projet, sous peine de frais particulièrement élevés, dus en cas de résiliation d'un marché public. Il lui incombe donc de reprendre à son compte ce chantier de taille et de faire en sorte que le résultat soit à la hauteur de la dépense. En tout état de cause, nous avons tous à cœur de valoriser le caractère de ce beau bâtiment dont Armand Prouzeau a fait don à la commune en 1893, en lui conservant toute son authenticité et en préservant son apparence générale actuelle. Bien-entendu, les plans sont conçus de façon à rechercher les économies d'énergie, l'utilisation de matériaux et de techniques durables, ainsi qu'un dispositif de chauffage qui ne consomme pas d'énergies fossiles.

Les services administratifs et d'accueil du public resteront dans le bâtiment principal dans lequel ils se trouvaient déjà auparavant. Ils seront reliés à l'aile droite grâce une extension par laquelle s'effectuera l'entrée et l'accueil du public. L'aile droite conservera sa salle des mariages, dite « annexe » et l'aile gauche accueillera une bibliothèque et une salle

associative. Nous avons par ailleurs modifié ce qui était initialement prévu pour l'extérieur, en choisissant de conserver le muret de pierre et le portail en fer, dans le but de préserver la physionomie et le charme actuel de l'ensemble.

Le début des travaux a dû être décalé au printemps prochain, car plusieurs éléments dans les plans d'origine ne satisfaisaient pas aux exigences liées à l'utilisation qui devait être faite des différentes pièces des bâtiments. Entre autres choses, après vérification, il s'est avéré que la salle prévue pour accueillir les archives ne pouvait en contenir que la moitié. D'autres exemples, comme des sanitaires mal placés, pas de point d'eau à l'étage, un secrétariat exigu et mal distribué qui ne garantissait pas de bonnes conditions de travail pour le personnel administratif, autant d'anomalies que l'architecte doit régler, ce qui nécessite un délai supplémentaire. Nous avons travaillé de concert avec le cabinet FRENESIS, qui avait été retenu pour concevoir et suivre le projet. A force de persévérance et d'imagination, en supprimant quelques éléments non essentiels, tels que des cloisons mobiles très couteuses, en décidant de ne pas refaire un carrelage, encore en bon état, en modifiant ou supprimant une quantité d'autres détails qui mis bout-à-bout représentent des sommes conséquentes, nous avons pu libérer un montant suffisant pour financer des travaux essentiels sans augmenter la facture globale. Ainsi, une grande salle au 2^{ème} étage du bâtiment principal verra le jour, avec la capacité d'accueillir la totalité des archives. Le personnel disposera de sanitaires privés, la totalité des murs extérieurs seront enduits, tous les toits réparés et le personnel administratif disposera d'un espace suffisant et mieux aménagé.

BIENVENUE à...

Le 27 décembre 2019, Victoire Renoux,
 Le 19 avril, Ianis Modroui,
 Le 1er mai, Marin Puaud,
 Le 16 juin, Abbie Sauvage,
 Le 12 juillet, Théo Venday,
 Le 10 août, Iris et Jade Autet,
 Le 26 août, Paolino Sampaio,
 Le 2 septembre, Agathe Bouhier Bignault,
 Le 18 septembre, Gonzalo Rowland,
 Le 23 septembre, Noé Kassim,
 Le 10 octobre, Vanessa Vaduva,
 Le 19 octobre, Violette Chapitreau,
 Le 24 novembre, Luciano Kerjose Presle.



Violette



Abbie



Agathe



Marin



Gonzalo



FÉLICITATIONS AUX PACSÉS...

Le 10 septembre, Amandine Barret et Paul Pagis,
 Le 22 septembre, Annie Bussière et Pascal Denieau,
 Le 13 octobre, Servane Chatelain et Eric Sauvage,
 Le 24 décembre, Emilie Cantin et Julien Chabirand.

Pierre-Albert

Rachel



FÉLICITATIONS AUX MARIÉS...

Le 13 juin, Aurélie Valin et Arnaud Gantier,
 Le 5 septembre, Fanny Malboeuf et Aurélien Roy,
 Le 26 septembre, Nelly Breton et Gérard Lazzerini,
 Le 31 décembre, Rachel Légère et Pierre-Albert Gendron,
 Le 31 décembre, Stella Bordat et Mikaël Traineau.



Stella et Mikaël

<http://facebook-couverture.blogspot.com/>

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Le 22 décembre 2019, Mme Thérèse Fallourd, veuve Gantier,
Le 26 décembre 2019, M. Camille Taveneau,
Le janvier, Mme Danielle Costes, veuve Miau,
Le 10 janvier, Mme Céline Fillon, veuve Ollivier,
Le 15 janvier, Mme Jeannine Panczyk, veuve Texier,
Le 18 janvier, Mme Marie-Chantal Massard,
Le 31 janvier, M. Eugène Godin,
Le 28 janvier, M. Paul Bègue,
Le 9 février, Mme Louise Cornet, veuve De Pretto,
Le 23 février, Mme Odette Berquin, veuve Branger,
Le 1er mars, M. André Deffe,
Le 6 mars, Mme Michelle Faix, veuve Taveau,
Le 13 mars, M. Fabrice Jeanneau,
Le 11 avril, Mme Line Plaire, veuve Joyeux,
Le 17 avril, M. Pierre Grolleau,
Le 19 avril, Mme Madeleine Gantier, veuve Chabirand,
Le 2 juin, Mme Raymonde Auguin, veuve Brin,
Le 2 juillet, M. Raphaël Dieumegard,
Le 8 juillet, Mme Simonne Tardy, veuve Bluteau,
Le 21 août, Mme Catherine Boisnard, épouse Bécaud,
Le 25 août, Mme Rosella Mandin, épouse Rayneau,
Le 28 août, Mme Janine Bernard, veuve Nicollas,
Le 2 septembre, M. Robert Payen,
Le 10 septembre, M. André Bonnet,
Le 11 septembre, Mme Paulette Cadet, veuve Majou,
Le 14 septembre, Mme Isabelle Chevalière,
Le 21 septembre, M. Michel Ollivier,
Le 21 octobre, M. Michel Moreau,
Le 21 octobre, Mme Eugénie Aimé, veuve Brand,
Le 27 novembre, Mme Ginette Saint-Hubert, veuve Cormont,
Le 30 novembre, Jean-Marc Roux,
Le 29 décembre, Mme Nita Klein, épouse Baudinet,
Le 30 décembre, M. Michel Renou.



L'École Gaston Chaissac



<http://passerelle.ac-nantes.fr/gastonchaissac-vix/>
6, place du 8 Mai tél : 02 51 00 66 96

Opération "Père Noël"

Cette année, les possibilités ont été bien limitées pour tous et en particulier pour le Père Noël au moment des fêtes de fin d'année. C'est à regret que nous avons dû annuler le marché de Noël qui, nous l'espérons n'en sera que plus beau l'année prochaine. Toutefois et profitant d'une pause dans son emploi du temps plus que chargé, l'illustre au manteau rouge et barbe blanche a tenu à réserver une visite surprise aux enfants des écoles de la commune. Ses rennes laissés au repos pour prendre quelques forces avant la grande tournée, c'est en calèche tiré par l'âne de l'un de ses lutins facétieux qu'il est allé à leur rencontre. Emmerveillés autant que surpris, les petits depuis la maternelle jusqu'aux plus grands du CM ont profité de ce moment joyeux, dans un premier temps le jeudi 17 pour l'école Abbé Bulteau, puis le lendemain, vendredi 18 pour l'école Gaston Chaissac. Le baudet avait pour cette occasion, très spéciale, revêtu ses plus belles chausses, rouges et blanches et portait un bonnet assorti, parfaitement raccord avec ceux du Lapon préféré de tous les « drôles ». Ce joyeux cortège n'a pas quitté les lieux sans distribuer quelques poignées de sucreries ou bien étaient-ce des chocolateries ? Il nous a expliqué, juste avant de nous laisser, qu'il comprenait bien la déception des parents qui auraient voulu partager ce moment, mais le Père Noël est très prudent et respectueux des normes sanitaires, il ne voulait pas qu'un rassemblement ait lieu. Toujours est-il que ce petit événement a fait le bonheur des écoliers et m'est avis que le Père Noël n'y a pas pris moins de plaisir qu'eux. Un grand merci à lui ainsi qu'à ses lutins et bien sûr, à son âne, très « stylé ».



L'École Abbé Joseph Bulteau

-Organisation de l'école

Les effectifs se maintiennent car l'école Abbé Joseph Bulteau accueille cette année 89 enfants de la maternelle au CM2. L'équipe enseignante reste inchangée et est toujours assistée d'une ASEM et d'une AESH.

-Projet pédagogique

Nous poursuivons notre projet pédagogique sur 3 ans intitulé « *Bien dans ma tête, bien dans mon corps, mieux avec les autres* ».

L'année scolaire 2020-2021 sera basée sur l'éducation à la santé. Les classes travailleront sur l'équilibre alimentaire, le besoin d'activité physique, la réduction des déchets et la limitation du gaspillage. Les plus grands aborderont en sciences les virus et bactéries.



Nous avons profité de la semaine du goût en octobre pour proposer un atelier de découverte. Chaque classe a choisi un jour et une couleur. Ils ont présenté des fruits, des légumes, des épices et ont donné différentes informations : le nom, la présence d'un noyau ou de pépins, la pousse dans la terre ou sur un arbre, etc. Une petite dégustation a été organisée à la fin des ateliers.

-Ma rentrée avec l'UGSEL

Vendredi 25 septembre, le dispositif national "Ma rentrée avec l'Ugsel" a rassemblé les élèves autour du jeu du « Tri-Athlon » : reconnaître des déchets et les classer dans les bonnes poubelles de tri.

Ce projet, proposé aux écoles du 1er degré, se veut être un temps de coopération et de partage. Il est toujours très apprécié des petits et des grands.



-Cycle tir à l'arc



En début d'année, nous avons pu tester le tir à l'arc ! A travers plusieurs séances, les élèves de CE et de CM ont pris le temps de découvrir le vocabulaire et le matériel liés à cette discipline. Par la suite, ils ont appris à manipuler pour atteindre l'objectif final : envoyer leur flèche en plein cœur de la cible !

Il n'aura pas fallu longtemps pour que les élèves se perfectionnent et réussissent à mettre leur flèche au centre. Les élèves (et les enseignantes !) ont pris beaucoup de plaisir à découvrir cette nouvelle discipline.



Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 02.51.00.60.39 (de préférence le mardi). Nous inscrivons les enfants à partir de 2 ans.

Une rentrée est prévue pour les TPS après les vacances de Noël ou de Pâques.

Veillez prendre en compte notre nouvelle mail : direction@vix-abbeyosephbulteau.fr





Quelques infos...

Cette année, nous avons accueillis 2 nouvelles recrues, mais également 2 départs pour raisons professionnelles.

Le centre de secours compte aujourd'hui 26 sapeurs-pompiers, dont 5 femmes qui sont à vos côtés nuit et jour.

Nous sommes divisés en 4 équipes d'environ 6 pompiers, et nous tournons sur 4 semaines de garde dans le mois, soit une par équipe.

L'Épisode COVID nous a tout de même permis d'assurer la continuité de notre formation qui se veut toujours plus complète et complexe.

Aider et porter secours à autrui vous intéresse? Alors, rejoignez-nous, vous trouverez toutes les informations sur notre site : WWW.POMPIERSVIX.COM Ou en envoyant une lettre de motivation directement au centre de secours à l'attention du lieutenant Naulleau.

Calendriers 2021

En cette année si particulière qui s'achève nous tenions à vous rassurer concernant la distribution de votre calendrier 2021.

Depuis le mardi 15 décembre, les pompiers de votre centre de secours ont l'honneur et le plaisir de vous présenter leur traditionnel calendrier. Nous sommes heureux de vous retrouver en cette toute fin d'année.

La distribution sera effectuée dans les règles les plus strictes imposées par le gouvernement, en respectant toute distanciation sociale et mesures d'hygiènes. Vous apercevrez d'ailleurs nos jolis masques confectionnés à l'effigie du centre de secours.

Réservez à nos pompiers le meilleur accueil.

Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Restez prudents et prenez soin de vous.



WWW.POMPIERSVIX.COM



Multi Gym

Les cours de gym et de yoga se sont adaptés au confinement .
Nos animatrices présentent des cours en visio. N 'hésitez pas à nous rejoindre.

Le bureau

Centre Culturel Nina Vasseur
74 rue Georges Clémenceau
85770 VIX

Pour tout renseignement notre adresse mail :
gymvolontaire-085029@epgv.fr
Tel 06.88.28.76.85



NB : annulation du spectacle
« Ginette la Reine des Boulettes »

Judo Club Vizeron

Place du 8 mai – 85770 VIX
E-mail : judoclubvix@gmail.com - Site : www.judoclubvix.com
Tél Professeur: 06 14 41 99 17



Cette année 2020 aura été pour tous bouleversante, hors du temps.

Les clubs de sport n'ont pas été épargnés, il est difficile de prévoir des cours pour recevoir nos adhérents. Mais nous sommes toujours prêts à soutenir notre club. Le sport doit rester au cœur de nos préoccupations, le partage, le sens moral, le soutien voilà des valeurs que nous voulons encore partager avec vous.

En ce début de saison, nos jeunes sont toujours aussi motivés, un petit groupe d'entre eux a participé au stage inter club à Chantonay aux vacances d'octobre. Ce stage d'une journée, footing, sports collectifs le matin et judo l'après-midi, regroupait les clubs de Chantonay, Vix et Sainte Hermine, une journée très enrichissante pour tous nos petits champions.

Le judo club Vizeron vous propose plusieurs activités : Le Baby Judo pour les enfants de 4 et 5 ans, le judo débutant à confirmé de 6 ans à tout âge, le jujitsu self défense et les cours d'entretien musculaire, remise en forme.

Horaires des cours le Lundi :

Baby Judo: 17h30-18h30 (4-5 ans Baby Judo)
Judo Enfants 18h30-19h30 (6-12 ans)
Judo Adultes et Ados 19h30-20h30 (à partir de 13 ans)
Jujitsu Self défense 19h30-20h30
Cours de Remise en forme 20h30-21h30 (Taiso)

INSCRIPTIONS POSSIBLES TOUTE L'ANNÉE,
Cours d'essai gratuit, avec prêt de kimono pour le judo.

Personnes à contacter :

Le professeur : Mr Franck CHARRON Tél : 06-14-41-99-17
E-mail : judoclubvix@gmail.com Site : www.judoclubvix.com



Les Anciens Combattants

Devoir de mémoire et anciens combattants.

Pour le 75^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et le 102^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918, un hommage a été rendu à celles et ceux tombés au champ d'honneur pour la paix et la liberté.

De même qu'un hommage sera rendu en comité restreint, compte tenu des directives sanitaires, le 5 décembre, aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des Combats au Maroc et en Tunisie.

Nos actions ont pour but de promouvoir la paix. Il est important et c'est notre rôle de transmettre aux jeunes générations les valeurs de respect, de solidarité et de courage.

Le devoir de mémoire consiste à préserver et à inculquer aux plus jeunes, la mémoire et les valeurs républicaines des Hommes et des Femmes qui ont défendu le territoire national. La paix et l'histoire doivent être au cœur de l'apprentissage civique des générations futures. La citoyenneté fait partie de ce devoir de mémoire. Chaque citoyen doit connaître et sauvegarder l'héritage des Anciens Combattants.

Les Anciens Combattants entretiennent le devoir de mémoire par leurs participations aux cérémonies dites patriotiques, par l'hommage rendu autour des monuments aux Morts présents dans tous les villages et villes de France.

Aujourd'hui, même si les Anciens Combattants sont encore présents dans ces cérémonies, autour des monuments aux Morts, ils sont actuellement de moins en moins nombreux et fatiguent. Le temps des « Témoins » comme on dit est en voie d'extinction. Alors avec eux, la mémoire va-t-elle disparaître ? On peut légitimement se poser la question.

L'importance du mot
COMMEMORATIF =
SE SOUVENIR !



Je cite Victor Hugo dans son discours de commémoration de l'anniversaire du 24 février 1848 (naissance de la Seconde République) :

« Les souvenirs sont nos forces. Quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates, comme on allume les flambeaux ».

Notre action doit s'amplifier en direction de la jeunesse. Nous devons transmettre à nos enfants notre vécu et sensibiliser l'ensemble des enseignants et élèves. Cette action doit être permanente afin que les sacrifices de centaines de milliers de camarades morts au combat ne tombent pas dans l'oubli.

Le monde combattant invite toutes les générations et spécialement la jeunesse à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire et en paix.

André CHABOT
Président de la section locale et cantonale
des Anciens Combattants
CATM



Renc'Arts

Chers amis Vizerons et Vizeronnes, c'est avec un enthousiasme certain que tous les membres de notre association vous souhaitent une belle année 2021.

Comme tout à chacun, cette année 2020 n'a pas été la plus joyeuse, alors nous tenons à vous préciser que nous avons gardé toutes nos bonnes énergies (diverses réunions en visio-conférence), afin de reconduire nos activités artistiques pour l'année 2021.

∞ 1er week-end Juin 2021, notre symposium « Ozart », parcours vélos/sculptures.

∞ le même week-end, l'atelier théâtre ados, n'a finalement que très peu fléchi, une pièce est en travail.

Le programme de ce week-end magique vous sera présenté prochainement.

Restons solidaires . A très bientôt. Toute l'équipe !

L'association Renc'Arts



MAM Ô com'3 pommes

Nous sommes 3 assistantes maternelles qui se sont réunies dans une maison (MAM) spécialement dédiée à l'accueil des enfants.

Ce mode d'accueil favorise le début de la socialisation des enfants.

Nous unissons nos compétences, notre savoir faire et nos idées.

Le thème de la MAM
"UN MOT, UN SIGNE"

Au quotidien, nous mettons en scène des histoires, des comptines et les gestes de la vie courante.

Des intervenants viendront à la MAM pour animer des ateliers diversifiés (yoga, contes....)

Pour plus de renseignements, contactez :

Manue, Séverine & Valérie

Ô com' 3 pommes

32, rue des Chaumes Longues 85770 VIX

Tél : 02 44 57 82 77

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30

MAM
Ouverture à VIX d'une
Maison d'Assistants Maternelles

Ô Com'3 Pommes
Maison d'Assistants Maternelles

Manue, Séverine et Valérie
assurent câlins, bien être, activités ludiques
....

du Lundi au Vendredi
de
7h à 19h30

Accueil d'enfants
de 2 mois et demi
à 3 ans

Tél : 07.68.69.96.79
ocom3pommes@laposte.net
www.facebook.com/MAM-Ô-com-3-Pommes

La Cie des Mots et des Notes

Voilà déjà le moment venu de faire le bilan de l'année écoulée. Finalement pour 2020, faute d'un nombre suffisant d'acteurs disponibles, la Compagnie des Mots et des Notes avait pris la décision de ne pas mettre en œuvre de pièce cette année.

Hasard ou clairvoyance, les dates retenues étant pendant le 1^{er} confinement, elles n'auraient donc pu être honorées.

Beaucoup d'associations culturelles ont été déstructurées par ce fichu virus mais confinement ne veut pas dire renoncement alors nous avons commencé à mettre la saison 2021 en place.

Nous avons retrouvé nos acteurs et procédé à la sélection de quelques pièces. Malheureusement, le 2^{ème} confinement nous a repris au piège, c'est donc avec tristesse que nous devons renoncer à préparer notre pièce pour le printemps 2021. Mais nous ne baissons pas les bras : dès que possible nous reprendrons le chemin des répétitions... avec toutes les précautions d'usage bien entendu, pour vous

retrouver fin prêt sur les planches, au printemps 2022.

En attendant, nous vous souhaitons à vous et à vos proches, autant que faire se peut, une bonne année 2021!

Le bureau.



AMAP "Terre et Marais"

Voilà un an et demi que notre association AMAP « Terre et Marais » existe. Plusieurs d'entre vous nous ont rencontrés pour se renseigner sur les raisons de cette création, notre organisation, et quelques-uns nous ont rejoints.

Mais qu'est-ce qu'une AMAP?

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne, c'est une association loi 1901, qui a pour but de regrouper des consommateurs conscients et désireux de s'impliquer dans l'économie solidaire, sous la forme d'un partenariat entre producteurs et consommateurs. Elle organise la vente directe, par abonnement, des produits de ces producteurs. Ceux-ci s'engagent à fournir des produits sains (bios), et être présents lors de leurs distributions. L'association « recrute » les producteurs le plus à proximité de son siège, bien évidemment.

Comment ça marche?

Dès qu'il a adhéré à l'association, le consommateur choisit les producteurs, avec qui il signe un contrat rédigé par ceux-ci.

Quand peut-on adhérer?

A n'importe quel moment de l'année. Le plus simple

est de venir aux distributions qui ont lieu les jeudis de 19h00 à 20h00, à l'ancien marché couvert situé Place de Gaulle près de l'église. Vous pouvez également contacter les membres du bureau de l'AMAP.

Les producteurs actuels :

Légumes : le bio Panier, Pain : boulangerie Ameys de Vix, Pizzas : le Cabaret des Gourmets, Poulets—œufs : la Grange, Produits céréaliers : le Bon Grain dit Vrai, Agrumes : le Galline Felicie.

Nous espérons pouvoir accueillir bientôt d'autres producteurs : fruits, fromages, savons, moules...

Un sondage nous informe que plus de 95 % des français souhaitent manger des produits de meilleure qualité que ceux qu'on leur propose, et surtout avoir à disposition de bons produits régionaux. Vous faites très certainement partie de ces personnes. N'hésitez donc plus à nous rencontrer, et surtout à rencontrer nos producteurs passionnés et aux savoirs faire indéniables.

Le bureau :

Président : Jean-Yves Gaignet 02 51 00 69 15

Secrétaire : Sylvaine Shabaver 06 87 32 53 41

Trésorière : Evelyne Suire 06 49 15 49 37

Culture & Mélodie

Comme toutes les associations, en cette année 2020, la chorale « Culture et Mélodie » a subi le confinement et évidemment, toutes les conséquences qui s'y rapportent (isolement social, anxiété, baisse de moral, etc...)

Nous n'avons pu participer aux différentes manifestations nationales et bien sûr, tous nos concerts ont été annulés.

Mais, avec beaucoup d'espoir, en septembre, la chorale a organisé un pique-nique à la salle Nina Vasseur avec toutes les précautions d'usage liées aux règles sanitaires et repris ensuite le chemin des répétitions... Hélas, le 2^{ème} confinement nous a stoppé dans notre élan !

Cependant, les choristes ne désespèrent pas, et quand ils auront le feu vert, ils reprendront leurs activités, liées au plaisir de chanter, mais aussi de se retrouver.

« Le partage dans la joie et la bonne humeur est l'objectif essentiel de notre chorale »

Concrètement, la chorale est toujours en activité !

Les choristes se retrouvent pour des répétitions, chaque lundi de 14h30 à 16h30, dans une ambiance studieuse et chaleureuse, sous la houlette de Paul Pageaud, chef de chœur. Le répertoire se compose de variétés françaises et de chants traditionnels à plusieurs voix.

Chaque année, les choristes ont leur concert de printemps, avec en 2^{ème} partie une harmonie musicale. La chorale participe également à diverses manifestations communales (cérémonies commémoratives, marché de Noël) et à des animations dans des maisons de retraite ou autre....



Notre chorale est accessible à toutes les personnes aimant chanter ! Les nouveaux venus sont acceptés toute l'année ...

La chorale « Culture et Mélodie » aimerait voir de nouveaux choristes rejoindre ses rangs. Il n'est pas nécessaire de connaître la musique, il suffit d'être motivé et d'avoir envie de chanter. Vous pourrez découvrir que, malgré la rigueur que demande l'apprentissage des chants, les répétitions se passent toujours dans une ambiance de convivialité.

Venez nous rejoindre, nous vous attendons !
Des questions, des idées ?...

Appelez le président, Jean-Marie Gantier,
au 02 51 00 66 99
ou le chef de chœur, Paul Pageaud,
au 02 51 00 65 31.

*Les choristes vous souhaitent
une Très Belle Année 2021*



Image d'archives

Calendrier des Fêtes

Sous réserve!!!

DATE	CATÉGORIE	ORGANISATEUR	LIEU	CONTACT	
17 février	Concours de Belote	Club Rencontres 3 ^{ème} âge	Espace Culturel	Denis Gantier	02 51 00 63 32
4 et 5 avril	Moto Cross	Morfalous	Tertre des Voyers	Gaby Drapeau	06 81 94 68 82
2 mai	Loto	Anciens Combattants	Espace Culturel	Gaston Audineau	02 51 00 67 99
8 mai	Fête Nationale	Mairie	Espace Culturel	Secrétariat	02 51 00 62 24
4, 5 et 6 juin	Inauguration Parcours artistique « Entre Terres et Marais »	Renc'Arts		Miguel Mercier	06 19 10 40 39
Du 15 juillet au 15 août	Festival d'été Les Arts par Nature, sur le thème le bien boire et le bien manger (A table ! Chez Bacchus et Dionysos)	Confluences	La Chaume	Michèle Desbois	06 80 84 37 09
29 sept	Concours de Belote	CLUB RENCONTRES 3 ^{ème} âge	Espace Culturel	Denis GANTIER	02 51 00 63 32
11 nov	Fête Nationale	MAIRIE	Espace Culturel	Secrétariat	02 51 00 62 24
27 et 28 nov	Ste Barbe	Amicale des Pompiers	Espace Culturel	Emilie Cantin	
5 déc	Fête nationale	Anciens Combattants		Gaston Audineau	02 51 00 67 99

Les ANNONCES

Bienvenue à Mme Janine Bodin, qui a repris le « PROXI » depuis ce début d'année, et bonne et heureuse retraite à Mme et M. Doligez

PROXI : 02 51 00 61 26

Changement d'adresse... à noter...

Les 2 ostéopathes, Adeline Thomas et Alexandre Gilbert, 06 71 61 40 00
Ainsi que la réflexologue, Stéphanie Boulard, 06 60 95 33 26
exercent désormais au 89ter, rue Georges Clémenceau

SOUDEURE
TIG
ACIER
INOX
MENUISERIE
METALLIQUE

06 58 44 75 79

51 rue George Clémenceau
85770 Vix

damiem.maxes@gmail.com



Maçonnerie Roméo François

maçonnerie traditionnelle/rénovation/couverture/
mur en pierre

Roméo François 06/79/79/67/32
Maçonnerie 9 rue du bourbia 85770 Vix
milou.roméofrançois@gmail.com

iad

Virginie DELAHAYE

06 83 26 86 19

virginie.delahaye@iadfrance.fr

iad France

Votre conseillère* immobilière sur Vix et ses alentours

Rendez-vous sur iadfrance.fr

*Mandatitaire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IBD France immatriculée au RSAC de La Roche/Yon sous le numéro 2020AC00267, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IBD France SAS.

NOM ASSOCIATION	NOM_PRESIDENT	PRENOM PRESIDENT	ADRESSE_PRESIDENT	CP_PRESIDENT	VILLE_PRESIDENT	TELEPHONE	adresse e-mail
AMAP "Terre et Marais"	GAIGNET	Jean-Yves	9 rue Fontaine de la Cure	85770	VIX	02 51 00 69 15	carolyvveque@gmail.com
Amicale des Pompiers	CANTIN	Emilie	Le Balisier	85770	VIX		amicale@pompiersvix.com
Amis des Chats	BRIGGS	Julie	55 rue Georges Clémenceau	85770	VIX	07 88 46 40 76	juliebriggs85@orange.fr
Anciens Combattants	CHABOT	André	86 rue Georges Clémenceau	85770	Vix	02 51 00 67 61	andchabot@gmail.com
APEEL Ecole publique	SIMON	Julie	10 rue Fontaine de la Cure	85770	Vix	06 63 22 78 67	apeel.vix85@gmail.com
Asso Foncière	MANTEAU	Philippe	88 rue du Pont aux Chèvres	85770	Vix	06 62 58 71 54	philippe.manteau@wanadoo.fr
Bougez Sport	MANTEAU	Hélène	20 rue de Latre de Tassigny	85770	Vix	06 07 88 61 39	helene.manteau85@outlook.fr
Cie « Mots et Notes »	GARNIER	Gérard	19 rue du Stade	85770	VIX	02 51 00 62 66	notesmots@gmail.com
Club de judo	DALVOUST	Stéphanie	26 rue des Rivaux	85770	Vix	02 51 00 65 94	ks74.dalvoust@bbox.fr
Club Rencontres du 3ème âge	GANTIER	Denis	25 rue du Stade	85770	Vix	02 51 00 63 32	denis.gantier@orange.fr
Confluences	DESBOIS	Michèle	454 rue de la Prévoitière	76230	BOIS GUILLAUME	06 80 84 37 09	contact@confluences-asso.fr
Couture	BASTIAN	Monique	42bis, rue de la Guilleterie	85770	Vix	06 70 72 03 24	moniquebastian@hotmail.fr
Culture & Mélodie	GANTIER	Jean-Marie	52 rue de la Touchantée	85770	Vix	02 51 00 66 99	jm.gantier@orange.fr
Football Club Vizeron	JOURDAIN	Aurélien	10, rue des Terrières	85770	Vix	06 88 28 27 81	aurelienjourdain@neuf.fr
La Chasse	DENIS	Stéphane	5, rue de la Guilleterie	85770	Vix	06 50 09 33 02	sdenis93@gmail.com
La Gaulle Vizeronne	BENOIST	Philippe	CMFP BP 309	85200	F-LE-COMTE	06 01 97 22 72	p.benoist519@laposte.net
Les Morfalous	DRAPEAU	Gaby	14, rue des Rivaux	85770	Vix	06 81 94 68 82	morfalous85@gmail.com
Maison de Retraite "Bienfaisance Saint Joseph" Directeur : Mme DEVAUX	CHABIRAND	Bernard	9 rue du Derrière des Champs	85770	Vix	06 14 20 21 62	mb.chabirand@orange.fr
Mult' Gym	COIFFARD	Delphine	6, impasse du Coq Hardi	85200	FONTENAY-LE-COMTE	06 16 34 92 91	multaym.vix@hotmail.fr
OGEC Ecole Privée	RENOUX	David	11 La Chaussée	85770	Vix	06 09 71 24 20	ogecvix@gmail.com
Comité des Fêtes Paroissiales	RENOU	Jean-Michel	30 rue de La Touchantée	85770	Vix	06 78 50 70 98	renoujean-michel85@orange.fr
Piver	RENOUX	Louis-Marie	33 rue du Pré de Guérelle	85770	Vix	06 84 04 66 25	piver1994@orange.fr
RENC/ARTS	MERCIER	Miguel	11 rue du Vivier	85770	VIX	06 19 10 40 39	miguel.mercier@mercier-groupe.com
Tarot Club de Vix	MURAILLON	Bernard	4 chem Bas des Vignes	85770	Vix	02 51 00 65 88	jbmurailon54@outlook.fr
Tous ensemble			1 rue de la Fontaine de la Cure	85770	Vix	06 87 75 17 35	assotousensemble.ehpadvix@yahoo.com

—QUELQUES NUMÉROS UTILES—

- ADMR : 02 52 61 45 68
- ADS (service urbanisme) : 02 51 53 11 90
- Allo Service Public : 39 39 / www.service-public.fr
- ASSAD (soins à domicile) : 02 51 52 17 46
- Assistante Sociale : 02 51 53 67 40
- CCVSA : 02 51 50 48 80
- CIDFF (centre d'informations sur le droit des femmes et des familles) : 02 51 08 84 84
- Conciliateur M^{me} Gaborieau : 02 51 28 73 69 / 06 99 22 21 24
- COVID : 0 800 130 000
Centre de vaccination - Espace René Cassin, à Fontenay-le-Comte : sur RDV au 02 56 90 64 12 - www.doctolib.fr
- EDF dépannage : 09 72 67 50 85
- EHPAD St Joseph : 02 51 00 60 32
- Gendarmerie Maillezais : 02 51 00 70 06
- Impôts / cadastre : 02 51 50 11 11
- Kiosque de Benet : 02 51 87 37 76
- Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (ancien CLIC) : 02 51 53 67 40
- Maison de l'état (Ss-Préfecture et DDTM) : 02 51 50 14 20
- Médecin de garde : 116 117
- Mission locale : 02 51 51 17 57
- Multi services Sud Vendée : 02 51 51 17 57
- Pôle emploi : 09 72 72 39 39
- Préfecture : 02 51 36 70 85
- Presbytère : 02 51 00 71 33
- Sycodem : 02 51 50 75 35
- Trésorerie : 02 28 13 04 80
- UDAF : 02 51 44 37 10
- UFC que choisir : 02 51 36 19 52
- VIF - Violences Inter-Familiales : sms 114, tél 119, 3919 pour se confier

Meilleurs Vœux
2021



Jean-Claude Chevallier, Maire de Vix,
Le Conseil Municipal,
Et le personnel communal,

Vous souhaitent une belle et heureuse année.



8, Place du 8 Mai—85770 VIX
02 51 00 62 24
conatct-mairie@vix.fr
www.vix.fr

